



CONTRAT D'OBJECTIFS
PLURIANNUEL DES METIERS DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
EN AQUITAINE
2011-2013



SOMMAIRE

<u>CHAPITRE I UNE STRATEGIE REGIONALE PARTAGEE</u>	6
Article 1 – Objet du contrat	6
Article 2 – Les enjeux de la filière	7
Article 3 – Champ d'intervention du contrat	9
Article 4 – Mise en œuvre du contrat	10
Article 5 – Champ d'application	10
<u>CHAPITRE II ORIENTATIONS EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE</u>	11
Article 6 – Objectifs prioritaires	11
Article 7 – Résultats attendus	11
Article 8 – Pistes et moyens d'actions	12
Article 8.1 – Au titre des projets de la carte des formations initiales	12
Article 8.2 – Au titre des projets dans le cadre du Programme Régional de Formation	13
Article 8.3 – Au titre des projets dans le cadre de la formation continue des actifs	15
<u>CHAPITRE III OBSERVATION DES PERSPECTIVES D'EMPLOIS ET DECOUVERTE DES METIERS</u>	18
Article 9 – Observation et suivi de la relation emploi-formation	18
Article 9.1 – Objectifs prioritaires	18
Article 9.2 – Résultats attendus	18
Article 9.3 – Pistes et moyens d'actions	18
Article 10 – L'accueil, l'information et l'orientation du public	19
Article 10.1 - Objectifs prioritaires	20
Article 10.2 – Résultats attendus	20
Article 10.3 – Pistes et moyens d'actions	20
<u>CHAPITRE IV PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT</u>	22
Article 11 – Les instances décisionnelles et opérationnelles	22
Article 11.1 – Le comité de pilotage	22
Article 11.1.1 – La composition du comité de pilotage	23
Article 11.1.2 – Les missions du comité de pilotage	23
Article 11.2 – Les groupes de travail thématiques	23
Article 12 – Actualisation du diagnostic	23
Article 13 - Evaluation	23
Article 13.1 – Suivi des actions opérationnelles	23
Article 13.2 – Bilan de fin de programmation du contrat	23
Article 14 – Durée, validité et modifications	23
<u>ANNEXES</u>	25
Le diagnostic partagé	26
Détail des codes NAF relevant de la Convention Collective Nationale Transport	44
La liste des diplômes du secteur	46
La répartition de l'offre régionale de formation initiale	50

CONCLU ENTRE :

L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Aquitaine,

Le Rectorat d'Académie de Bordeaux, représenté par le Recteur,

Le Conseil Régional d'Aquitaine, représenté par son Président,

ET

La Profession, à savoir,

- **FNTR Aquitaine** (Fédération Nationale des Transporteurs Routiers) représentée par son Président,
- **FNTV Aquitaine Nord** (Fédération Nationale des Transporteurs de Voyageurs) représentée par son Président,
- **FNTV Aquitaine** (Fédération Nationale des Transporteurs de Voyageurs) représentée par son Président,
- **TLF Aquitaine** (Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France) représenté par son Président,
- **Chambre Syndicale des entreprises de Déménagement** (CSD) représentée par sa Présidente,
- **FEDIMAG** (Fédération des Entrepôts et des Magasins Généraux) représentée par sa Présidente,
- **Chambre Aquitaine des Services d'Ambulances** (CASA) représentée par sa Présidente,
- **UNOSTRA Aquitaine** (Union Nationale des Organisations Syndicales des transporteurs Routiers Automobiles) représentée par ses co-présidents,
- **OTRE et URSTRA** (Organisation des Transports Routiers Européens et Union Régionale des Syndicats des Transports Routiers d'Aquitaine) représentée par son Président ,
- **Union Maritime et Portuaire de Bordeaux** représentée par son Directeur,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, et de façon plus générale l'ensemble des textes légaux et réglementaires relatifs à la décentralisation, notamment dans le domaine de la formation professionnelle,

Vu l'article 22 de la loi n° 87-572 du 23 juillet 1987 relative à l'apprentissage, complétant l'article 84 de la loi de 1983 et créant les contrats d'objectifs,

Vu l'article 16 de la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992, complétant et modifiant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle,

Vu le décret 93-51 du 14 janvier 1993, pris pour application de la loi du 17 juillet 1992,

Vu la loi n° 93-1313 du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, et plus particulièrement l'article 52,

Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale relative au développement de la formation professionnelle et de la Validation des Acquis de l'Expérience et les décrets d'application n° 615 sur les modalités d'application de la VAE et n° 795 sur l'accompagnement VAE,

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

Vu l'accord national interprofessionnel du 4 janvier 2009 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle,

Vu l'Accord cadre national pour la professionnalisation et l'insertion durable dans les métiers du transport et de la logistique entre Christian CHARPY, Directeur général de Pôle emploi et Bernard PROLONGEAU, Président de l'AFT et l'IFTIM le 2 mars 2009

Vu le Contrat de projet Etat-Région Aquitaine 2007-2013 du 5 mars 2007,

Vu le règlement d'intervention sur les aides au plan de formation des salariés adopté par le Conseil régional d'Aquitaine lors de son assemblée plénière du 24 mars 2003

Vu le règlement d'intervention voté lors de l'assemblée plénière du conseil régional du 23 juin 2008 qui précise les finalités et modalités d'attribution du soutien de la Région aux manifestations et initiatives liées à l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes et adultes aquitains,

Vu le Plan Régional de développement des Formations Professionnelles 2009-2014 « de l'éducation à l'emploi » adopté par l'assemblée plénière du Conseil régional d'Aquitaine le 16 février 2009 (2009.0003 P)

Vu la Convention du 31 décembre 2003 relative aux conditions d'exercice des missions confiées par l'Etat à l'AFT qui porte sur le développement de la formation professionnelle des personnes se préparant à exercer ou exerçant leur activité dans le domaine du transport et des activités auxiliaires (compte propre et compte d'autrui)

Vu la Convention cadre de coopération entre le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi représenté par Jean GAEREMYNCK, Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle et Bernard PROLONGEAU, Président de l'AFT et l'IFTIM le 20 juillet 2007

Vu la Convention entre la Chambre Nationale des Services d'Ambulances représentée par Bernard BOCCARD, Président, l'AFT et les Instituts de Formation Ambulanciers représentée par Bernard PROLONGEAU le 24 septembre 2009

Vu la Convention générale de coopération entre le Ministère de l'Education Nationale, représenté par Luc CHATEL et l'Association pour le développement de la Formation professionnelle dans les Transports (AFT) représentée par Bernard PROLONGEAU, Président le 29 janvier 2010

Vu la Convention cadre régionale pour la professionnalisation et l'insertion durable dans les métiers du transport et de la logistique représentée par Lydia RIO, Déléguée régionale AFT-IFTIM, Gilbert PEYROU, Président du Comité régional professionnel Transport et Logistique et Maryse DAGNICOURT-NISSAN, Directrice régionale de Pôle Emploi Aquitaine le 7 décembre 2010

Considérant les compétences dévolues à l'État et à la Région dans le domaine de la formation professionnelle continue,

Considérant la volonté de l'Etat et de la Région Aquitaine d'apporter une réponse adaptée aux besoins de compétences des entreprises implantées sur son territoire,

Considérant l'objectif poursuivi par les signataires d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes, de maintenir l'emploi et de faciliter l'adaptation des personnels en place aux évolutions du secteur,

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT,

CHAPITRE I – UNE STRATEGIE REGIONALE PARTAGEE

Article 1 – Objet du contrat

- La concertation et le dialogue social régional

Le présent contrat d'objectifs fixe le cadre de coopération entre les pouvoirs publics, les branches professionnelles et les partenaires sociaux **pour un développement cohérent des filières et dispositifs de formation**. La Région Aquitaine, l'Etat et les professionnels s'engagent dans l'élaboration et la mise en place de ce contrat d'objectifs des métiers du transport et de logistique afin de mieux orienter l'offre de formation régionale en réponse aux besoins économiques identifiés **dépassant la seule logique du court terme**.

C'est en fonction notamment de ces réalités économiques, que les objectifs, les méthodes de régulation, et les moyens seront définis contractuellement entre les parties signataires.

Le contrat d'objectif vise trois missions principales :

- Permettre **une meilleure cohérence** des différentes voies de formation au travers d'un système de pilotage global,
- Constituer **un espace de concertation** entre les pouvoirs publics, les branches professionnelles et les partenaires sociaux pour tenir compte des perspectives d'emploi, des évolutions des compétences sur les métiers et les qualifications,
- **Permettre une réflexion sur les besoins en formation professionnelle en tenant compte des aspirations et caractéristiques des différents publics (jeunes, salariés, demandeurs d'emploi)**.

Il s'agit ainsi de construire un véritable lieu de concertation afin de co-construire une stratégie régionale de formation sur la base d'une contractualisation entre les décideurs de la formation professionnelle.

- La Politique régionale de formation :

Au-delà de l'accès à la formation, de l'accès au diplôme, c'est l'accès à la certification et à la qualification que les partenaires souhaitent favoriser. En effet, l'accès à une qualification souhaitée et efficace est une qualification qui mène à l'emploi durable.

Ainsi, le PRDFP en Aquitaine fixe 6 axes stratégiques :

- **Donner les moyens d'une orientation choisie**
- **Développer l'accès à la certification et à la qualification**
- **Contribuer à sécuriser les parcours professionnels**
- **Accompagner des dispositifs réactifs et adaptables aux besoins de l'économie**
- **Agir avec et sur les territoires**
- **Faire vivre une gouvernance partagée et pilotée**

Pour cela les signataires du contrat d'objectifs s'entendent pour :

- **Rapprocher les trois voies de formation sans pour autant occulter ce qu'elles apportent de spécifique** pour les publics auxquels elles s'adressent, et d'en faire évoluer le contenu au regard de la réalité économique,
 - Mettre en œuvre des **procédures alternatives** comme la Validation des Aquis de l'Expérience, la modularisation des formations, la formation à distance...
 - Faciliter une **orientation choisie** qui passe par une meilleure information sur la réalité des métiers, une plus grande mobilité des publics et une offre de formation équitablement répartie sur le territoire aquitain.

Article 2 – Les enjeux de la filière :

- **les compétences des salariés impactées par des évolutions du secteur :**

- Développement des mesures liées au développement durable: éco-conduite, optimisation des trajets, transport multimodal, stockage et emballage optimisés, tri des déchets...
- Accroissement des compétences lié à l'Organisation des entreprises: pour le conducteur routier, les compétences commerciales et administratives se développent (recherche de nouveaux clients, prise de réserve...). Pour l'exploitant, les compétences en management et en communication se renforcent. En logistique, le e-commerce et la notion de traçabilité nécessitent la maîtrise des logiciels ERP permettant de suivre le produit de sa conception à sa consommation. La pratique de l'anglais est également de plus en plus fréquente dans un contexte d'internationalisation des échanges.
- Évolutions technologiques à appréhender par les salariés: utilisation d'appareil électronique et de l'informatique de plus en plus fréquent dans le transport (contrôlographe numérique, GPS, électronique embarquée dans les camions...) comme en logistique ou dans l'exploitation (logiciels de gestion intégrés, informatisation de la préparation de commandes, des fonctions de cariste...).

- **Des enjeux liés aux départs à la retraite et à la reconversion des seniors :**

- La part des plus de 50 ans est importante et laisse augurer des besoins en renouvellement de main d'œuvre et en transmission des savoirs. C'est notamment le cas pour les conducteurs routiers.
- Le secteur du transport de voyageurs a une politique active sur l'emploi des seniors et accueille les reconversions de ceux qui ne peuvent plus exercer leur métier suite à des handicaps ou TMS.

- **Des opportunités d'emploi sur les métiers du transport et de la logistique :**

- En logistique sur des postes de préparateurs de commandes, magasinier, manutentionnaire ou cariste. Les opportunités concernent aussi bien des personnes qualifiées que non qualifiées. Des perspectives sont notamment offertes aux femmes et aux jeunes.
- Dans le transport routier de marchandises, sur des postes de conducteur où il existe des difficultés de recrutement structurelles.
- Dans le déménagement, notamment pour les jeunes qualifiés ou non qualifiés.

- Dans le transport scolaire, mais il s'agit fréquemment d'emplois à temps partiel.
- Dans le transport sanitaire car le secteur devrait être en croissance dans les années à venir et car le taux de rotation de la main d'œuvre, lié pour partie aux conditions difficiles de travail, est important. Les entreprises de la région souffrent également du manque de candidats diplômés (renforcé par l'allongement de la durée de formation). Ce secteur offre notamment des perspectives d'emploi aux jeunes et aux femmes.

- **Une valorisation des métiers à poursuivre** : ces métiers souffrent soit d'une mauvaise image (camion) soit d'une méconnaissance de la part du public (métiers de la logistique). Ce travail est un enjeu clé pour pallier les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises. Plusieurs initiatives sont prévues :

- Présentation des métiers dans les collèges.
- Information auprès des praticiens de l'orientation.
- Participation aux salons (ex : Aquitec, février 2011).
- Exposition sur les métiers des transports et de la logistique en cours à Aquitaine Cap Métiers.

- **Des besoins en formation constants pour plusieurs publics** : jeunes, demandeurs d'emploi non qualifiés ou déjà qualifiés, nouveaux entrants, salariés en poste et déjà expérimentés...

Les besoins sont liés en particulier aux évolutions réglementaires (CACES, FCO...), aux évolutions technologiques (électronique, informatisation croissante...) ou au développement durable (nouveaux comportements à adopter). Au vu des besoins et difficultés de recrutement exprimés, la formation de personnes souhaitant s'orienter vers ces métiers reste primordiale. Cependant, le choix des personnes à former et la sécurisation des parcours professionnels constituent des enjeux clés au vu du taux de rotation de la main d'œuvre sur plusieurs métiers du transport et de la logistique.

Article 3 - Champ d'intervention du contrat -

Le champ territorial retenu est la région Aquitaine.

Le champ des activités économiques couvert par le présent contrat d'objectifs, concerne :

- le transport routier de marchandises	4941A - Transports routiers de fret interurbains. 4941B - Transports routiers de fret de proximité. 5320Z - Autres activités de poste et de courrier. 8010Z - Activités de sécurité privée (partie transports de fonds uniquement).
- le transport routier de voyageurs	4939A - Transports routiers réguliers de voyageurs. 4939B - Autres transports routiers de voyageurs.
- le déménagement	4942Z - Services de déménagement.
- la location de véhicules industriels	4941C - Location de camions avec chauffeur. 7712Z - Location et location-bail de camions.
- le transport sanitaire	8690A - Ambulances.
- la messagerie et l'affrètement	5229A - Messagerie, fret express. 5229B - Affrètement et organisation des transports.
- le transport combiné	Il n'existe pas de code NAF spécifique. On peut les trouver dans 2 catégories plus larges: - 52.24B Manutention non portuaire - 52.21Z Services auxiliaires des transports terrestres (pour ceux qui exploitent aussi des terminaux ferroviaires)
- l'organisation des transports internationaux	5229B - Organisation des transports internationaux
- le transport de fonds	8010Z uniquement les activités de transports de fonds et de valeurs
- la logistique et l'entreposage	5210B - Entreposage et stockage non frigorifique.
- les activités maritimes et portuaires	5010Z – Transports maritimes et côtiers de passagers 5020Z - Transports maritimes et côtiers de fret. 5222Z – Services auxiliaires des transports par eau 5224A – Manutention Portuaire

Article 4 - Mise en œuvre du contrat

Le présent contrat d'objectifs précise les modalités de coopération entre les parties afin de favoriser l'emploi dans le secteur et plus particulièrement l'insertion et la qualification professionnelle des jeunes, la réinsertion professionnelle, le maintien dans l'emploi, le perfectionnement, la qualification des actifs et la certification par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

La recherche d'une meilleure adaptation de la formation aux besoins de l'emploi en Aquitaine repose sur la mise en oeuvre des objectifs prioritaires retenus d'un commun accord par les pouvoirs publics et la profession.

Un comité de pilotage annuel aura lieu en début d'année afin d'identifier les besoins en compétences et en qualification du secteur pour l'élaboration des cartes de formation, mais aussi en matière d'aide à l'équipement afin d'examiner les conditions d'implantation et de financement des matériels et équipements pédagogiques.

Au fil de l'année, des groupes de travail seront mis en œuvre sur des thématiques définies en comité de pilotage afin de décliner opérationnellement les objectifs du contrat.

Article 5 - Champ d'application

Le présent contrat d'objectifs vise notamment la promotion des métiers, de l'emploi et de la formation du secteur en assurant la cohérence et le développement des voies de formation professionnelles suivantes :

- La formation initiale sous statut scolaire
- La formation initiale par apprentissage,
- La formation professionnelle continue des salariés,
- La formation des demandeurs d'emploi jeunes et des adultes.

Ainsi que tout autre dispositif visant à l'insertion professionnelle continue et à la qualification

CHAPITRE II

ORIENTATIONS EN MATIERE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Article 6 – Objectifs prioritaires

Sur ce chapitre les objectifs du présent contrat et partagé par l'ensemble des signataires sont au nombre de trois :

1-Consolider et adapter l'offre de formation en adéquation avec les besoins des entreprises du secteur du Transport et de la Logistique en matière d'emplois et de qualifications.

2-Coordonner les différents types de formations en favorisant la complémentarité entre les dispositifs dans la logique de parcours et de continuité professionnelle.

3-Développer/adapter des formations prenant en compte le développement durable afin de relever le défi du développement des compétences et des métiers nécessaires au respect de l'environnement.

Article 7 – Résultats attendus

Dans le cadre du présent contrat d'objectifs, les signataires s'engagent à :

Assurer une offre de formation initiale et continue préparant aux métiers du transport et de la logistique cohérente sur le territoire régional,

Assurer une plus grande lisibilité de l'offre de formation et une complémentarité entre les acteurs dans sa mise en œuvre,

Assurer le maintien et le développement de l'emploi dans le secteur, afin de répondre à la fois aux nécessaires objectifs de compétitivité de l'Aquitaine tout en assurant un accès à la formation et à l'emploi pour tous,

Assurer le développement des compétences et des métiers dont les évolutions et les mutations doivent être accompagnées par la formation,

Assurer une meilleure lisibilité des métiers pour faciliter l'orientation et adapter l'offre de formation aux évolutions du secteur.

Article 8 – Pistes et moyens d’actions

Article 8.1 – Au titre des projets de la carte des formations initiales

Etats des lieux de l’offre de formation initiale :

En voie scolaire :

Trois lycées préparent au Bac pro conduite routière à Blanquefort, Mont de Marsan et Jurançon. Seul le lycée de Mont de Marsan prépare un CAP conduite routière en un an pour des jeunes de plus de 18 ans, titulaire du permis B et d’un diplôme de niveau V ou plus.

Deux lycées préparent au Bac pro transport : Bègles et St Jean de Luz. Les jeunes peuvent poursuivre avec un BTS transport en apprentissage au Lycée Fernand Daguin à Mérignac.

Les diplômés de la filière logistique sont préparés dans cinq lycées : Bègles, St André de Cubzac, Marmande, St Paul les Dax et St Jean de Luz.

Par apprentissage :

Il existe 11 formations de niveau V à II, réalisées notamment dans 4 établissements (CFA AFT-IFTIM, CFA APALT, IUT Bordeaux IV et le Lycée Fernand Daguin) pour 175 apprentis. On constate une forte représentation des diplômés de niveau III et IV.

Les engagements réciproques des partenaires et les actions à mettre en œuvre :

- **Renforcer le travail de consultation des partenaires en amont des projets d’évolution des cartes de formations initiales**

Des groupes de travail techniques permanents seront menés avec les branches professionnelles, les autorités académiques et la Région afin de travailler en concertation sur les évolutions de carte. Il s’agit d’adapter et consolider l’offre de formation initiale à l’évolution des besoins réels de l’économie régionale, mais aussi garantir l’égalité et l’équilibre de l’offre de formation territoriale.

- **Accompagner le développement des contrats d’apprentissage et favoriser l’accueil des jeunes en apprentissage**

Les parcours de formation dans le cadre du dispositif de préparation à l’apprentissage (PREPA) seront confortés. Il s’agit de prévenir les ruptures de contrats et de trouver des solutions pour les jeunes en « décrochage ». Le dispositif PREPA permet ainsi à des jeunes de missions locales n’ayant pas trouvé de contrat d’apprentissage d’intégrer un accompagnement en CFA qui leur permet de construire et de finaliser un parcours en alternance.

- **Poursuivre l’amélioration de la qualité des formations**

Il s’agit d’améliorer l’articulation entre la formation dispensée en établissement et celle en entreprise. Il est ainsi prévu en voie scolaire des rencontres entre les représentants professionnels et les équipes éducatives des établissements afin d’harmoniser les pratiques et d’organiser des actions d’information. Concernant l’apprentissage, il est prévu dans la convention quinquennale 2008-2012 que les CFA devront mettre en œuvre une gamme de services.

Celle ci devra comprendre les activités conduites par le CFA dans un objectif d'amélioration de la qualité de la formation et de développement des pratiques d'individualisation.

- **Renforcer le rôle du maître d'apprentissage et du partenariat avec les entreprises**

Afin développer la pratique et le nombre de maître d'apprentissage dans le secteur, des actions de sensibilisation devront être conduites afin de trouver de nouveaux employeurs et de nouvelles entreprises d'accueil.

Article 8.2 – Au titre des projets dans le cadre des Dispositifs de formation pour les demandeurs d'emploi

Etats des lieux de l'offre de formation pour le public demandeur d'emploi:

Le Conseil régional à travers le Programme Régional de Formation (actions structurelles, actions subventionnées, dispositifs individualisés), finance les formations en direction des demandeurs d'emploi. Dans ce cadre, le secteur du transport et la logistique représentent 18% des personnes formées soit le 2^{ème} secteur le plus important en terme d'effectifs dans les actions structurelles du PRF.

Pôle emploi, au travers de la programmation d'actions de formations conventionnées (AFC), finance des formations relevant du secteur d'activité du transport et de la logistique. Cette programmation s'inscrit en complémentarité de l'offre existante. Ces actions visent le développement des compétences des jeunes de moins de 26 ans et des adultes demandeurs d'emploi afin de faciliter leur insertion professionnelle : formations certifiantes, pré-qualifiantes ou d'adaptation des compétences.

Les engagements réciproques des partenaires et les actions à mettre en œuvre :

- **Sécuriser les parcours de formation**

La principale évolution de l'offre de formation régionale a concerné la création des PQI (parcours qualifiants intégrés). Ce cadre permet la construction et la sécurisation de parcours de formation ; il s'agit de mettre en place un mode d'organisation de l'offre qui permette de donner plus de cohérence aux parcours d'accès à la qualification et à l'emploi. Sont ainsi proposées, par exemple, des actions d'orientations visant à confirmer un projet professionnel et/ou des actions de remise à niveau afin de garantir l'accès au recrutement sur la qualification souhaitée. De plus, plusieurs qualifications dans un même secteur sont également proposées. L'adaptation des dispositifs sur l'ensemble de l'Aquitaine sera réalisée dans le cadre d'un groupe de travail technique permanent.

- **Rechercher une complémentarité efficace entre les financeurs de formation et les branches professionnelles**

Les partenaires souhaitent s'engager dans une concertation efficace afin d'assurer une cohérence des programmations entre les financeurs. Un groupe technique permanent serait ainsi créé afin de travailler sur les dispositifs collectifs mais aussi sur les aides individuelles. Ce groupe serait une instance de réflexion, de régulation, de proposition permettant de discuter des dispositifs de chacun des financeurs et de leurs évolutions, des différentes campagnes d'achats, d'actions conjoncturelles à mettre en place pour répondre rapidement à des besoins identifiés...

Par exemple, les réflexions et les arbitrages à opérer sur le dispositif des aides individuelles ne se posent pas en terme de durées de formation mais concernent plutôt, pour certaines actions, la capacité de la profession à anticiper les besoins et à s'engager sur la formation de ses ressortissants. Il semble que des arbitrages, des réflexions, des prises de position soient nécessaires pour un certain type d'actions notamment les recyclages : FCO et CACES en priorité.

- **Développer des plateaux techniques de formation en entreprise**

Afin d'assurer un équilibre de l'offre de formation en Aquitaine, les partenaires souhaitent réfléchir à la manière de développer de manière expérimentale des plateaux techniques en entreprise.

Cette expérimentation devra plutôt être développée en milieu rural, là où l'offre de formation reste faible.

- **Période d'alternance durant les formations**

Une réflexion sur le tutorat des stagiaires en entreprise doit être menée ainsi que sur les périodes d'alternance des actions.

- **Formation Ambulanciers et auxiliaires ambulanciers**

A ce jour, deux centres de formation sont habilités en Aquitaine pour former les ambulanciers et auxiliaires ambulanciers : l'ACPAA et l'Ordre de Malte.

La formation diplôme d'Etat d'ambulanciers (DEA) a été intégrée au PRF 2007 et réalisé par l'Ordre de Malte.

Dans le cadre du groupe de travail « ambulanciers » initié dans le cadre du Contrat d'objectifs, la Région a proposé en accord avec les différents partenaires (OPCA, représentants de branche, Pôle Emploi...) l'action Métiers du transport de personnes. Cette formation PQI (parcours qualifiant intégré) regroupe à la fois le secteur du transport sanitaire et de voyageurs en proposant des phases en amont de la qualification permettant de confirmer le projet professionnel et/ou de faire une remise à niveau pour optimiser l'accès à la qualification en suite de parcours. L'offre régionale permet de former 76 DEA et 36 auxiliaires ambulanciers par an. L'action est à recrutement Aquitaine et sa durée s'étend jusqu'en août 2013.

Cette action a connu un franc succès notamment pour les demandeurs d'emploi pour 2 principales raisons : l'obligation légale pour les entreprises de former leur personnel et la durée de cette formation auxiliaire ambulancier (70 h) permettant un accès rapide à l'emploi. Certaines personnes ont également travaillé une stratégie à moyen terme puisque la formation d'auxiliaire ambulancier cumulée à une année d'emploi facilite l'obtention du concours, pré-requis obligatoire au DEA. De même, le DEA permet des passerelles pour d'autres formations du secteur sanitaire et social (aide soignant, notamment). Au niveau de l'apprentissage, les différentes expériences dans d'autres régions ont été concluantes.

En termes de compétences, la technique est bien sûr nécessaire mais c'est surtout le savoir-être qu'il est impératif de développer. Les salariés qui restaient environ 3 ou 4 ans dans l'emploi (ambulancier ou auxiliaire ambulancier) avant de se reclasser, occasionnant ainsi un turnover important, devraient voir leurs conditions de travail améliorées dès 2012. C'est à cette date que la prise en compte du nombre total d'heures effectivement réalisées devrait être inclus aux horaires de travail.

Le tissu économique aquitain montre peu de grandes entreprises dans le secteur. En outre, 2 difficultés sont à envisager même si l'Aquitaine reste peu impactée à ce

jour : les micro-entreprises et le statut d'auto-entrepreneur. Ces statuts peuvent constituer un frein à la sensibilisation d'une GPEC indispensable auprès des entreprises.

Toutefois, Certaines entreprises ont saisi l'opportunité de travailler la GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) afin de « fidéliser » les salariés. La formation a ainsi pu reprendre une place importante dans la motivation au travail même si elle reste encore difficile à organiser pour les petites structures en particulier.

Les partenaires du comité de pilotage s'engagent à porter la réflexion sur :

- ✓ Le développement de la GPEC ou comment offrir de meilleures conditions de travail pour les salariés et mieux accompagner les chefs d'entreprise dans leur recrutement et la formation de leurs salariés.
- ✓ La place de l'apprentissage dans les formations d'ambulanciers et auxiliaires ambulanciers.
- ✓ Les différents modes d'achat de ces formations, d'autres sont-ils mieux adaptés ? Comment proposer une meilleure accessibilité à l'offre de formation sur l'ensemble du territoire pour les Aquitains ?

Article 8.3 – Au titre des projets dans le cadre de la formation continue des actifs occupés

Etats des lieux de l'offre de formation pour les salariés :

Les formations principalement financées par l'OPCA Transports sont les formations obligatoires de base (FCO, matières dangereuses et CACES sur les 2 dernières années)

Le financement des périodes de professionnalisation a porté sur les permis FIMO et les titres professionnels de conducteurs, mais également sur les formations encadrement d'équipe et management.

Pour le DIF, les formations en informatique, management et développement des compétences personnelles ont été les plus fréquentes.

Les contrats de professionnalisation ont chuté de manière importante en 2009, mais une demande importante pour le public jeune pourrait voir le jour en 2011.

Les engagements réciproques des partenaires et les actions à mettre en œuvre :

- **Soutenir le développement de la professionnalisation des salariés**

Les métiers du secteur du transport et de la logistique évoluent. Ces évolutions ne vont pas faire disparaître certains métiers mais les faire évoluer avec la nécessité de détenir des compétences supplémentaires, plus spécifiques ou plus pointues.

Ces évolutions en compétences pourront se réaliser grâce à la formation professionnelle continue. Il s'agit de renforcer l'investissement en formation sur les compétences d'avenir indispensable tant à la fois à la compétitivité de l'entreprise et de son développement qu'au niveau de chaque salarié dans une stratégie de sécurisation des parcours professionnels. Ainsi, il s'agira d'assurer les bases de la mise en œuvre des contrats de continuité professionnelle.

- **Accompagner les entreprises dans des démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences**

Il s'agit d'impulser avec les représentants professionnels des démarches Ressources Humaines en entreprise dans le cadre d'actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Les partenaires souhaitent renforcer et accroître ces actions et notamment mettre l'accent sur des initiatives à l'échelle des territoires afin de favoriser des modes de gestion des compétences innovantes et mutualisées dans un réseau de TPE et de PME qui souvent n'ont pas de gestion « ressources humaines ».

- **Favoriser la contractualisation avec les partenaires sociaux**

Dans le cadre de la loi du 24 novembre 2009 et la création du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSP), il s'agit de développer et de co-construire des projets de formation avec les partenaires sociaux. Par exemple, des initiatives visant à favoriser l'accès des jeunes à l'alternance et notamment au contrat de professionnalisation. Cela avec un accompagnement des jeunes dans une phase préparatoire au contrat de professionnalisation et en développant des réseaux d'entreprises pour l'alternance.

- **Développer des compléments d'activité pour le secteur du transport de voyageur**

Au regard des forts besoins en main d'œuvre exprimés par les professionnels du transport de voyageurs, concernant particulièrement le transport scolaire sur certains secteurs ruraux ou semi ruraux, il apparaît opportun de mettre en place des passerelles et de rechercher des complémentarités avec un ou des secteurs d'activité dont l'exercice se déroule également à temps partiel.

L'activité du transport scolaire est particulière car l'emploi étant à temps partiel, en général un service le matin / un service en fin d'après-midi et se déroulant uniquement pendant les périodes scolaires. Une expérience réussie a été menée en Aquitaine à travers la réalisation de formations au transport de voyageurs pour les exploitants et les salariés agricoles afin de compléter des temps partiels ou en complément d'activité pour devenir conducteur scolaire. Il s'agit désormais de renouveler l'expérience sur d'autres territoires et avec un autre secteur d'activité.

- **Développer la VAE**

L'accord national interprofessionnel de 2009 et la loi du 24 novembre 2009 insistent sur l'importance de la VAE. Elle est considérée comme un des outils de sécurisation des parcours professionnels.

Ce dispositif permet l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) sur la base d'une expérience professionnelle salariée, non salariée (commerçant, collaborateur de commerçant, profession libérale, agriculteur ou artisan...) et/ou bénévole (syndicale, associative) et/ou volontaire. Cette expérience, en lien avec la certification visée, est validée par un jury. Les certifications, enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), sont accessibles par la VAE.

Il est essentiel que les branches professionnelles mettent en œuvre des démarches collectives de développement de la VAE. La VAE devra faire l'objet d'une communication particulière envers les entreprises afin qu'elles appréhendent mieux le dispositif et une information renforcée sur les métiers et les qualifications devra être faite en direction des points relais conseils.

- **Développer le tutorat**

Le tuteur est le vecteur privilégié de transmission des compétences au sein de l'entreprise. Il accueille les nouveaux embauchés quel que soit leur statut et les accompagne dans leurs parcours d'intégration, d'insertion, voire de formation.

Rôle du tuteur :

- Il accueille les nouveaux embauchés dans les entreprises.
- Il contribue à l'acquisition de leurs connaissances, de leurs compétences et de leurs aptitudes professionnelles.
- Il approuve leurs résultats et suit leur évolution.
- Il participe à l'évaluation de leurs acquis et au bilan qui en est fait.

Au-delà de l'accueil et de l'intégration, il est nécessaire d'outiller les entreprises et les tuteurs afin de fidéliser le nouvel entrant et ainsi éviter toute forme de rupture. La branche professionnelle devra promouvoir le dispositif auprès des entreprises et des salariés et aider au développement de cette fonction.

CHAPITRE III

OBSERVATION DES PERSPECTIVES D'EMPLOIS ET DECOUVERTE DES METIERS

Article 9 – Observation et suivi de la relation emploi-formation

L'observation des perspectives d'emplois, des métiers et des qualifications désigne toutes actions contribuant au suivi de la relation Emploi-Formation, par la valorisation des données existantes et/ou la réalisation d'études complémentaires.

Article 9.1 – Objectifs prioritaires

1-Disposer d'outils de veille sur l'évolution du contexte réglementaire, technologique, organisationnel.

2-Disposer d'outils d'enquêtes pour le suivi d'insertion professionnelle par voies de formation.

3-Permettre une analyse prospective des besoins d'emplois du secteur à l'échelle des territoires au regard de l'évolution de la pyramide des âges, mais aussi de l'évolution des métiers et des qualifications.

4-Repérer et préciser les besoins de recrutement de la profession au regard du contexte local.

Article 9.2 – Résultats attendus

Dans le cadre du présent contrat d'objectifs, les signataires s'engagent à :

Anticiper les besoins de recrutement et de renouvellement de la main d'œuvre de la profession

Alimenter la réflexion sur le carte des formations : identifier et anticiper les besoins de formation au regard de l'évolution technologique et organisationnelle du secteur, des emplois et des nouveaux besoins en qualification

Orienter les actions d'information et de communication sur les métiers repérés en difficulté de recrutements et/ou présentant des perspectives d'évolution de carrière

Article 9.3 – Pistes et moyens d'actions

Les engagements réciproques des partenaires et les actions à mettre en œuvre :

- **Poursuivre et contribuer aux travaux de l'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications du Transport et de la Logistique et du tableau de bord régional de l'emploi et de la formation de la branche.**

- **Mener des travaux spécifiques afin de venir compléter les données relatives à la situation de l'emploi, de la formation et de l'insertion dans le secteur.**

- **Capitaliser les travaux d'observation des métiers et de la formation** est nécessaire (notamment l'enquête sur les besoins en emplois et en formations dans les fonctions de la logistique réalisée depuis 16 ans par l'AFT)

Cela aura pour but d'assurer une veille « collective » et quasi permanente sur les évolutions de l'emploi dans les branches et en particulier de mieux repérer les besoins de d'information, d'orientation, de formation, de qualification. Cela servira de base à l'action commune des partenaires et renforcera la dimension prospective.

- **Poursuivre et renforcer les dispositifs d'évaluation des formations et de suivi de l'insertion des stagiaires/élèves/apprentis.**

Les partenaires souhaitent qu'une information commune soit réalisée entre les dispositifs d'évaluation existants notamment ceux des autorités académiques sur l'insertion professionnelle des apprentis (IPA) et sur l'enquête sur l'insertion dans la vie active des lycées (IVA) avec les dispositifs d'évaluation du conseil régional sur le devenir des apprentis et des stagiaires de la formation professionnelle continue. Il existe également une enquête d'insertion sur le devenir des élèves dans le cadre de la Convention Education nationale et l'AFT.

- **Contribuer et participer aux travaux de l'OREF Aquitaine Cap Métiers.**

Aquitaine Cap Métiers, à travers son service « Etudes Observatoire » est un outil d'aide à la décision pour les pouvoirs publics co-financeur de l'OREF (Observatoire régional de l'emploi-formation) crée en 2007. La diffusion d'étude a été généralisée à l'ensemble des acteurs et notamment aux professionnels de l'orientation et des branches professionnelles concernées, sous forme de réunions de présentation et de débats. De plus, le logiciel SIMFEA doit permettre à l'OREF de fournir des exploitations de données diversifiées et renforcer la qualité des études produites.

Article 10 – L'accueil, l'information et l'orientation du public

Afin de répondre aux enjeux de l'orientation tout au long de la vie professionnelle, la Région Aquitaine a créé une agence régionale pour la formation, l'orientation et l'emploi dénommée : **Aquitaine Cap Métiers.**

Reposant sur une approche métiers en liaison avec les besoins de l'économie nationale et ceux de la région Aquitaine, elle a notamment pour mission d' informer et sensibiliser les publics, les jeunes en particulier, à la réalité des métiers et à leurs évolutions ;

Dans ce cadre, il existe deux types de projets qui peuvent être menés:

- Les Expositions Métiers qui permettent de découvrir les métiers et les gestes professionnels,
- Les Coups de Projecteur qui sont des outils mobiles d'information et d'approfondissement des connaissances sur les métiers d'un secteur. Des événements sont associés et notamment l'organisation de visites d'entreprises.

Article 10.1 – Objectifs prioritaires

1-Améliorer la connaissance des jeunes, des demandeurs d'emploi et des prescripteurs de l'orientation sur les métiers et les filières de formations du secteur du transport et de la logistique

2-Améliorer la connaissance des entreprises sur les contenus des formations

Article 10.2 – Résultats attendus

Dans le cadre du présent contrat d'objectifs, les signataires s'engagent à :

Favoriser l'orientation des jeunes et/ou adultes vers les formations et les métiers de la filière du transport et de la logistique

Favoriser l'intégration et l'insertion professionnelle des nouveaux entrants dans l'entreprise

Réduire les difficultés de recrutement dans le secteur

Fidéliser les jeunes et/ou adultes formés dans les métiers du secteur

Article 10.3 – Pistes et moyens d'actions

Les engagements réciproques des partenaires et les actions à mettre en œuvre :

- **Promouvoir de manière concertée la connaissance et la valorisation des métiers du transport et de la logistique** auprès du grand public, des jeunes, des familles et des professionnels de l'orientation. Par exemple le coup de projecteur sur les métiers du transport et de la logistique.

- **Définir des actions d'information des prescripteurs et acteurs de l'orientation (missions locales, Pôle Emploi, Cap Emploi...) sur les évolutions des métiers du transport et de la logistique.**

- **Développer l'attractivité des actions proposées par la Branche professionnelle aux établissements scolaires** en matière de découverte des métiers permettant notamment d'illustrer les heures de DP3 dans les collèges (, Journées Portes Ouvertes dans les établissement et centres de formation, témoignages de chef d'entreprise et visites d'entreprises, promotion des sites internet de découverte des métiers, outils de diffusion pour une meilleure connaissance des métiers ...)

- **S'informer mutuellement des initiatives prises en la matière qui pourront recevoir l'implication des différents partenaires.**

Ainsi, afin de rendre plus cohérente l'ensemble des actions réalisées pour promouvoir les métiers et les qualifications du secteur, les partenaires s'engagent à établir ensemble chaque année un programme prévisionnel d'actions.

- **les Olympiades des Métiers**

Les Olympiades des métiers ou Worldskills compétition est la seule compétition internationale de la formation professionnelle, de la jeunesse et des métiers. Elles sont une

occasion unique de mesurer leurs talents pour les jeunes issus de différentes voies de formation, scolaires, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle et même salariés ou demandeurs d'emploi. La liste des métiers n'est pas exhaustive et imposée par l'organisation au niveau National et International, mais pas régional. Ces métiers sont groupés en sept pôles professionnels (Alimentation, Automobile, Agriculture, Service, Technologies de la communication, BTP, Industrie)

Organisées en Aquitaine, sur un site ouvert au public, tous les deux ans par le Conseil régional, en partenariat avec la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, Aquitaine Cap Métiers, l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH) et près de 300 entreprises et établissements de formation, les Olympiades permettent aux meilleurs Aquitains de concourir aux finales nationales, puis de porter les couleurs de la France au niveau international ainsi qu'à la compétition Abilympic, pour les compétiteurs porteurs d'un handicap.

La manifestation régionale permet aussi de valoriser certains métiers méconnus, ou porteurs d'emplois et qui ne sont pas en compétition.

Dans ce contexte, un partenariat avec la branche professionnelle des métiers du transport et de la logistique pourrait être amorcé en proposant de constituer un groupe travail qui pourrait réfléchir sur l'intégration et la valorisation de ses métiers au niveau Aquitain sur cette manifestation (information, logistique, concours...). Etant donné que cette spécialité n'est pas représentée au niveau national et international.

CHAPITRE IV PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE
--

Article 11 – Les instances décisionnelles et opérationnelles

Article 11.1 – Le comité de pilotage

Article 11.1.1 - La composition du comité de pilotage

Pour assurer le suivi du présent contrat d'objectifs, il est institué un comité de pilotage composé comme suit :

- pour l'Etat :
 - le Préfet de Région,
 - le Recteur d'Académie.
- pour le Conseil Régional d'Aquitaine :
 - Président du Conseil Régional d'Aquitaine et / ou les élus en charge des secteurs de :
 - la formation professionnelle,
 - l'apprentissage,
 - l'éducation,
- Pour le secteur professionnel :
 - **FNTR Aquitaine** (Fédération Nationale des Transporteurs Routiers) représentée par son Président,
 - **FNTV Aquitaine Nord** (Fédération Nationale des Transporteurs de Voyageurs) représentée par son Président,
 - **FNTV Aquitaine** (Fédération Nationale des Transporteurs de Voyageurs) représentée par son Président,
 - **TLF Aquitaine** (Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France) représenté par son Président,
 - **Chambre Syndicale des entreprises de Déménagement** (CSD) représentée par sa Présidente,
 - **FEDIMAG** (Fédération des Entrepôts et des Magasins Généraux) représentée par sa Présidente,
 - **Chambre Aquitaine des Services d'Ambulances** (CASA) représentée par sa Présidente,
 - **UNOSTRA Aquitaine** (Union Nationale des Organisations Syndicales des transporteurs Routiers Automobiles) représentée par ses co-présidents,
 - **OTRE et URSTRA** (Organisation des Transports Routiers Européens et Union Régionale des Syndicats des Transports Routiers d'Aquitaine) représentée par son Président,
 - **Union Maritime et Portuaire de Bordeaux** représentée par son Directeur,

Il est associé de manière permanente par le comité de pilotage les institutions suivantes : Pôle emploi, Association régionale des missions Locales et Aquitaine Cap Métiers., l'AFT et l'OPCA transports.

Article 11.1.2 - Les missions du comité de pilotage :

- gérer l'ensemble du présent contrat,
- donner son avis sur les bilans quantitatifs et qualitatifs réalisés à l'occasion de l'application des diverses propositions du contrat d'objectifs,
- proposer les orientations et les domaines d'intervention à retenir pour l'exercice suivant,
- proposer les modalités pratiques et financières des actions devant figurer dans les conventions annuelles d'application,
- identifier les besoins en terme de formation, l'évolution des métiers, la cohérence des cartes des différentes filières professionnelles.

Article 11.2 – Les groupes de travail thématiques

Des groupes de travail seront mis en œuvre dans le cadre du contrat sur des thèmes et problématiques définis lors de la réunion du comité de pilotage en début d'année. L'animation de ces groupes se fera par l'un des signataires du contrat et un rapporteur de la séance devra être désigné.

A l'issue de l'exercice, il sera réalisé un bilan écrit annuel d'exécution afin d'apprécier la réalisation des objectifs que se sont fixés les signataires.

Article 12 – Actualisation du diagnostic

Aquitaine Cap Métiers à travers l'OREF est chargé de l'actualisation du diagnostic en tant que de besoin, en partenariat avec l'observatoire prospectif de branche.

Article 13 – Evaluation

Article 13.1 – Suivi des actions opérationnelles

Le suivi et l'action des actions sont assurés par les groupes de travail thématiques précédemment désignés.

Un bilan annuel est présenté au comité de pilotage de début d'année : le cas échéant, les membres du comité de pilotage procèdent à un réajustement des objectifs et/ou à un complément de programmation, et valide le plan d'actions pour l'année suivante.

Article 13.2 – Bilan de fin de programmation du contrat d'objectifs

Un bilan du contrat est réalisé au terme de sa durée afin de mesurer les réalisations et les résultats des actions menées.

Article 14 - Durée – validité et modifications

Le présent contrat d'objectifs est signé pour une durée de 3 ans à compter de sa signature. Il pourra être prorogé de deux années supplémentaires, sur décision du comité de pilotage, soit un total de 5 ans maximum.

Toute modification apportée au présent contrat devra faire l'objet d'un accord préalable entre les parties et notifiée par avenant.

Fait à Bordeaux le,

Les institutionnels :

Le Préfet de Région

Le Recteur de l'Académie de
Bordeaux

Le Président du Conseil
régional d'Aquitaine

Les professionnels :

FNTR Aquitaine

FNTV Aquitaine Nord

FNTV Aquitaine

TLF Aquitaine

Chambre Syndicale des
entreprises de
Déménagement

Chambre Aquitaine des
Services d'Ambulances

UNOSTRA Aquitaine

OTRE et URSTRA

Union Maritime et
Portuaire de Bordeaux

FEDIMAG

ANNEXES

Le diagnostic partagé
Détail des codes NAF relevant de la Convention Collective Nationale Transport
La liste des diplômes du secteur
La répartition de l'offre régionale de formation initiale

DIAGNOSTIC PARTAGE

Préambule

Ce domaine regroupe toutes les activités de transport de marchandises, de personnes (voyageurs, sanitaire), de déménagement, de messagerie et d'entreposage, quel que soit le mode de transport (terrestre, aérien, par eau).

Il comprend aussi les activités de la chaîne logistique (ou supply chain) qui désigne l'ensemble des maillons de la logistique d'approvisionnement : achats, gestion des stocks, manutention, stockage...

Les activités régionales de logistique et de transport reposent sur un important réseau d'infrastructures (routier, ferroviaire, aérien, portuaire, plateformes logistiques) et bénéficient d'une position géographique privilégiée. En effet, l'Aquitaine compte 4 aéroports principaux (Bordeaux, Bergerac, Biarritz, Pau) et 2 ports maritimes (Bordeaux et Bayonne). Les infrastructures routières et leur développement (A63, A65, contournement de Bordeaux) sont essentiels car l'Aquitaine est une voie privilégiée pour le trafic de marchandises, de par sa proximité avec l'Espagne et le Portugal notamment.

Bordeaux est la métropole logistique du quart sud ouest français avec plusieurs sites logistiques (Bordeaux Fret, Hourcade, Cestas...) permettant le stockage, l'entreposage, la distribution et le transport combiné. A l'intérieur de la région, plusieurs plates-formes sont à signaler : Saint-Sever dans le département des Landes, Agen et Damazan dans le département du Lot-et-Garonne, mais aussi des plates-formes de transport combiné où les reports de trafic sont proposés sur les sites de Bordeaux-Hourcade et de Bayonne-Mouguerre.

Au total, les activités de logistique et de transport représentent 1 emploi aquitain sur 9 et constituent, de ce fait, des activités stratégiques pour la région avec des enjeux en matière de recrutement et de formation.

Périmètre économique

Les activités de transport et de logistique doivent être distinguées au niveau sectoriel car le transport et les activités auxiliaires sont couverts par des codes NAF. En revanche, la logistique est une activité intersectorielle (transports, agroalimentaire, industrie pharmaceutique, commerce, BTP...). Elle ne peut être appréhendée qu'en nombre d'emplois (et non d'entreprises, en dehors du code NAF 5210B Prestations logistiques) grâce au croisement « métiers de la logistique » et secteurs d'activité.

Les **codes NAF** suivants couvrent le secteur du **transport routier et activités auxiliaires**¹.

Transport routier de marchandises (TRM) :

4941A Transports routiers de fret interurbains.

4941B Transports routiers de fret de proximité.

5320Z Autres activités de poste et de courrier.

8010Z Activités de sécurité privée (partie transports de fonds uniquement).

¹ Source UFT, OPTL - attention, certains codes NAF ne relèvent qu'en partie du secteur analysé.

Transport routier de voyageurs (TRV)

4939A Transports routiers réguliers de voyageurs.

4939B Autres transports routiers de voyageurs.

Déménagement (DEM) :

4942Z Services de déménagement.

Location (LOC) :

4941C Location de camions avec chauffeur.

7712Z Location et location-bail de camions.

Auxiliaires de transport (AUX) :

5229A Messagerie, fret express.

5229B Affrètement et organisation des transports.

Prestataires logistiques (PRL) :

5210B Entreposage et stockage non frigorifique.

Transport sanitaire (TRS) :

8690A Ambulances.

Autres transports :

Transport ferroviaire :

4910Z Transport ferroviaire interurbain de voyageurs.

4920Z Transports ferroviaires de fret.

Transport par eau :

5010Z Transport maritime & côtier de passagers.

5020Z Transports maritimes et côtiers de fret.

5030Z Transports fluviaux de passagers.

5040Z Transports fluviaux de fret.

Transport aérien :

5110Z Transports aériens de passagers.

5121Z Transports aériens de fret.

Services auxiliaires et manutention :

5221Z Services auxiliaires de transport terrestre

5222Z Services auxiliaires des transports par eau

5223Z Services auxiliaires des transports aériens

5224A Manutention portuaire

5224B Manutention non portuaire

Activités en NES pour le transport et les activités auxiliaires :

K0 Transports (*NES 37*).

K01 Transports ferroviaires (*NES 115*).

K02 Transport routier de voyageurs.

- K03 Transport routier (ou par conduites) de marchandises.
- K04 Transports par eau.
- K05 Transports aériens.
- K06 Transport spatial.
- K07 Manutention, entreposage, gestion d'infrastructures.
- K09 Organisation du transport de fret.

Ainsi, les éléments ci-dessous peuvent concerner :

- les activités de logistique et de transport dans leur ensemble.
- les transports (par eau, aériens, terrestres – avec ou sans le ferroviaire selon les sources) et les activités auxiliaires (hors transport de fonds).
- le transport routier et les activités auxiliaires – branche conventionnelle (périmètre de l'OPTL – avec ou sans le transport de fonds et les prestataires logistiques en fonction de la source).

Contexte économique, enjeux et facteurs d'évolution

Une des principales caractéristiques des activités de transport de marchandises et de logistique est **l'amplification des tendances conjoncturelles**. En effet, étant liées aux activités de commerce au sens le plus général du terme, elles sont en forte croissance lorsque la conjoncture est favorable et subissent, de la même façon, les ralentissements de l'économie. Leur fluctuation suit donc le baromètre de l'économie. Ainsi, jusqu'en 2007, ces secteurs ont pu profiter de la bonne conjoncture. Depuis, la situation s'est inversée et ils subissent de plein fouet les effets de la crise. Ceci explique le recours à l'intérim comme évolution structurelle dans ces activités car il permet d'ajuster les effectifs dans un contexte de faible visibilité à moyen terme pour les chefs d'entreprise et de faire face aux retournements conjoncturels.

Le transport et la logistique sont particulièrement concernés par la politique de **développement durable**. Des objectifs ont ainsi été fixés dans le cadre du Grenelle environnement pour le transport de fret, tels que la limitation des émissions de CO₂ dans le transport par route (éco-conduite, péages sans arrêt...) ou le développement du transport multimodal². La logistique est également concernée avec la construction (ou la rénovation) de locaux moins consommateurs d'énergie ou le regroupement d'activités dans des locaux communs. De gigantesques plates-formes devraient succéder aux plates-formes logistiques moins grandes mais plus nombreuses. Le stockage et l'emballage sont aussi concernés. En effet, l'optimisation de l'espace d'entreposage impacte aussi bien la dépense d'énergie (distances plus courtes et surface d'entrepôt à alimenter réduite) que les activités en aval, comme le transport de marchandises. De surcroît, l'emballage personnalisé en fonction du produit va permettre de rentabiliser l'espace dans le véhicule. Le tri des déchets dans les entrepôts se démocratise avec des conteneurs dédiés. Il peut aussi constituer une opportunité d'optimiser le remplissage des camions en évitant les trajets de retours à vide.

A noter également, au niveau réglementaire, **l'encadrement légal du cabotage** (transport routier national effectué par un véhicule routier automobile immatriculé dans un autre pays). Il sera ainsi subordonné à la réalisation préalable d'un transport routier international et permettra aux entreprises présentes sur le territoire national (donc soumises à la législation nationale), d'être moins concurrencées sur des trajets nationaux.

² Transport de marchandises de bout en bout dans un même conteneur ou une même caisse mobile utilisant successivement plusieurs modes de transport (maritime, fluvial, routier, ferroviaire...).

Les **évolutions technologiques** sont un enjeu important dans ces activités. La mise en place du contrôlographe numérique, l'utilisation du GPS, l'électronique embarquée dans les véhicules, les progiciels de gestion intégrés tels que les ERP (Enterprise Resource Planning), l'informatisation de la préparation de commandes dans les entrepôts sont autant de facteurs impactant les organisations des entreprises et les compétences des salariés.

La logistique est largement impactée par le développement du **e-commerce**. En effet, cette activité est en forte croissance depuis quelques années et nécessite une réorganisation de l'activité logistique dans une logique du « **juste à temps** ». De plus, la notion de **traçabilité** est renforcée (mise en place de radio étiquettes sur les produits permettant de suivre leur cheminement en temps réel).

Dans la messagerie, la **demande s'est accrue** ces dernières années avec les politiques de réduction des stocks (gestion en flux tendus) et au recours accru à l'externalisation des fonctions logistiques. Les créations d'entreprise ont été nombreuses mais beaucoup ont cessé leur activité rapidement (une entreprise sur deux disparaît dans les trois ans). En effet, il suffit de peu de moyens pour se lancer (location d'un camion). Beaucoup de demandeurs d'emploi se sont ainsi positionnés sur les formations correspondantes. Le secteur se structure actuellement et on assiste à une professionnalisation croissante (mise en place de formations spécifiques telles que le TP Conducteur livreur sur véhicule léger) même si le taux de rotation de la main d'œuvre reste très important.

Dans le déménagement, l'activité est **liée aux mouvements des populations** et donc au marché de l'immobilier. Il subit de ce fait les aléas conjoncturels. Une part importante de l'activité est liée aux mutations professionnelles qui se réduisent en temps de crise. Il faut noter que le marché des personnels militaires représente une part importante du chiffre d'affaires du secteur et qu'il est en baisse croissante. Le secteur est essentiellement composé de petites structures - 2/3 des entreprises sont des TPE et aucune ne compte 50 salariés ou plus en Aquitaine - plus fragiles dans les périodes difficiles. Elles subissent aussi la concurrence des entreprises réalisant les déménagements « au noir », avec des tarifs plus bas induisant un alignement des prix tout en conservant le niveau de prestation offert. Dans ce contexte d'incertitude, le secteur a de plus en plus tendance à recourir à des emplois à **temps partiel**. C'est également un travail **saisonnier**, ce qui explique la part importante de contrats temporaires. Cependant, il emploie et offre des **opportunités d'emploi** pour les personnes qualifiées ou non qualifiées et notamment les **jeunes**.

Le transport routier de voyageurs est beaucoup moins impacté par les aléas conjoncturels car l'activité est en grande partie liée aux collectivités territoriales et aux appels d'offre qu'elles peuvent lancer. La notion « **d'offre globale de service** » est une évolution structurelle dans ce secteur : transport, centrales de mobilité, billettique commune entre différentes autorités organisatrices de transport. Dans ce secteur, il faut noter la part importante du travail à temps partiel, lié aux transports scolaires et qui explique les difficultés de recrutement sur les postes de conducteur.

Dans le transport sanitaire, les professionnels tablent sur une **croissance importante de la demande à moyen long terme** (hausse du nombre de personnes âgées, dépendantes et isolées, baisse du nombre de professionnels de santé et notamment de généralistes qui conduira de plus en plus de personnes à se rendre à l'hôpital). Ce secteur est composé de structures de petite taille. Il emploie une part importante de femmes et de jeunes. Il offre et devrait offrir dans les prochaines années des opportunités d'emploi. Cependant, la rotation de la main d'œuvre est conséquente car les conditions de travail sont difficiles (horaires décalés, heures supplémentaires parfois non rémunérées).

Dans le transport maritime, le trafic des ports de Bayonne et Bordeaux est assez diversifié même si la moitié des marchandises en transit concernent les produits énergétiques (trafic

en baisse régulière à cause notamment de l'épuisement du gisement de lacq). En effet, les engrais, le bois, les céréales (maïs), le vin... y transitent en quantité importante. L'enjeu, pour les ports aquitains, se situe sur l'**accessibilité des zones industrialo portuaires**. En effet, dans une optique de développement du transport multimodal, la modernisation des infrastructures permettant de décongestionner les axes de circulation vers ou depuis les ports (ex : décongestion de l'agglomération bordelaise grâce au grand contournement autoroutier) sont des enjeux clés, notamment dans un contexte d'augmentation des flux prévus à moyen terme.

Au niveau réglementaire, la **réforme portuaire** a pour objet de recentrer la mission des ports sur leurs activités d'aménageurs et de gestionnaires du domaine. Ainsi, auparavant, cohabitaient deux types de personnel sur les ports : les dockers, employés par les entreprises de manutention et les grutiers, placés sous l'autorité de l'établissement portuaire. L'objet de la réforme, qui concerne le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB), est notamment de **supprimer cette dichotomie de personnel** en les plaçant sous l'autorité des entreprises de manutention. A Bordeaux, le transfert des effectifs, de l'outillage et de l'exploitation doit intervenir courant 2011 avec la création d'une SAS. Celle-ci sera alors propriétaire des outillages et les salariés y seront détachés. A noter que la maintenance des outillages devrait être confiée par la SAS au GPMB pour les trois prochaines années.

Les entreprises et établissements

Comme indiqué plus haut, ne seront comptabilisées ici que les entreprises de transport et des activités auxiliaires.

Les établissements de transports et activités auxiliaires, environ 2 300, sont plutôt **de petite taille** (moins de 10 salariés pour 61% et 33% pour celles de 10 à 49). On peut noter la spécificité des entreprises de **transport sanitaire et de déménagement** qui ne comptent aucun établissement de 50 salariés ou plus.

Activités - regroupement de NAF 732	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 199 salariés	200 et +	Total
Transport par eau (<i>maritime, fluvial</i>)	16	1	2	0	19
Transport aérien (<i>voyageurs</i>)	9	4	1	1	15
Transport routier de voyageurs	120	77	13	1	211
Transport routier de marchandises (<i>hors transport de fonds</i>)	718	332	59	4	1 113
Location	40	21	6	1	68
Déménagement	44	20	0	0	64
Prestataires logistiques	67	41	7	3	118
Auxiliaires de transport (<i>dont manutention portuaire</i>)	189	143	28	1	361
Transport sanitaire	178	116	0	0	294
Total	1 381	755	116	11	2 263
Répartition en %	61%	33%	5%	0%	100%

Source : Pôle emploi – Unistatis – Nombre d'établissements aquitains au 31/12/2009 – données provisoires, périmètre transports (par eau, terrestre – sans le ferroviaire) et activités auxiliaires, Aquitaine. Traitement Aquitaine Cap Métiers.

Les données Insee du fichier Sirene au 1^{er} janvier 2009 permettent d'apporter un éclairage complémentaire sur le nombre d'établissement et leur répartition par taille en faisant

apparaître les établissements sans salarié. Elles permettent ainsi de mettre en avant la **part importante des structures unipersonnelles qui représentent 2 établissements sur 5.**

Activités - regroupement de NAF 732	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 199 salariés	200 et +	Total
Transport ferroviaire (<i>voyageurs et fret</i>)	38	60	27	10	5	140
Transport par eau (<i>maritime, fluvial</i>)	52	17	1	1	0	71
Transport aérien (<i>voyageurs</i>)	16	9	4	1	1	31
Transport routier de voyageurs	164	114	80	10	1	369
Transport routier de marchandises (<i>hors transport de fonds</i>)	822	730	346	60	3	1 961
Location	83	44	27	6	1	161
Déménagement	49	40	27	0	0	116
Prestataires logistiques	160	63	30	6	3	262
Auxiliaires de transport (<i>dont manutention portuaire</i>)	201	173	142	32	2	550
Transport sanitaire	55	177	106	0	0	338
TOTAL	1 640	1 427	790	126	16	3 999
Répartition en %	41%	36%	20%	3%	0%	100%

Source : Insee, fichier Sirene, REE, Démographie des entreprises et des établissements, regroupement de NAF 732, stock d'établissements aquitains au 1er janvier 2009, hors transport de fonds. Traitement Aquitaine Cap Métiers

La **répartition géographique des établissements** exerçant des activités de transport et services auxiliaires est relativement semblable à celle de l'ensemble des activités économiques : domination de la Gironde (44%) et des Pyrénées-Atlantiques dans une moindre mesure (22%), les trois autres départements accueillant une proportion similaire d'entreprises (11-12%). Par activité, ce sont les établissements de transport routier de marchandises qui sont les plus nombreux avec près de la moitié du total des structures de transport et activités auxiliaires.

Activités	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Aquitaine
Transport par eau (<i>maritime, fluvial</i>)	1	14	1	2	1	19
Transport aérien (<i>voyageurs</i>)	2	8	0	0	5	15
Transport routier de voyageurs	28	75	28	21	59	211
Transport routier de marchandises (<i>hors transport de fonds</i>)	124	464	145	151	225	1 109
Location	6	35	5	4	18	68
Déménagement	5	33	7	4	15	64
Prestataires logistiques	7	74	15	5	17	118
Auxiliaires de transport (<i>dont manutention portuaire</i>)	21	182	26	36	96	361
Transport sanitaire	60	110	42	28	54	294
Total	254	995	269	251	490	2 259
Répartition en %	11%	44%	12%	11%	22%	100%

Source : Pôle emploi – Unistatis – Nombre d'établissements aquitains au 31/12/2009 – données provisoires, périmètre transports (par eau, terrestre – sans le ferroviaire) et activités

auxiliaires, Aquitaine. Traitement Aquitaine Cap Métiers. La différence de total avec le tableau Unistatis de la page précédente vient du transport routier de marchandises avec 4 établissements non affectés à une zone géographique.

Pus finement, des **spécificités territoriales** se dégagent :

- En **Dordogne**, part plus importante du transport **sanitaire, aérien** et routier de **voyageurs**.
- En **Gironde**, part plus importante du transport par **eau, aérien** et des **prestataires logistiques**.
- Dans les **Landes**, part plus importante des **prestataires logistiques** et du transport **sanitaire**.
- Dans le **Lot-et-Garonne**, part plus importante des **prestataires logistiques** et du transport routier de **marchandises**.
- En **Pyrénées-Atlantiques**, part plus importante du transport **aérien** et routier de **voyageurs, auxiliaires et manutention, location**.

Activités	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Aquitaine
Transport par eau (<i>maritime, fluvial</i>)	5%	74%	5%	11%	5%	100%
Transport aérien (<i>voyageurs</i>)	13%	53%	0%	0%	33%	100%
Transport routier de voyageurs	13%	36%	13%	10%	28%	100%
Transport routier de marchandises (<i>hors transport de fonds</i>)	11%	42%	13%	14%	20%	100%
Location	9%	51%	7%	6%	26%	100%
Déménagement	8%	52%	11%	6%	23%	100%
Prestataires logistiques	6%	63%	22%	31%	14%	100%
Auxiliaires de transport (<i>dont manutention portuaire</i>)	6%	50%	12%	8%	27%	100%
Transport sanitaire	20%	37%	14%	10%	18%	100%
Total	11%	44%	12%	11%	22%	100%

Source : Pôle emploi – Unistatis – Nombre d'établissements aquitains au 31/12/2009 – données provisoires, périmètre transports (par eau, terrestre – sans le ferroviaire) et les activités auxiliaires, Aquitaine. Traitement Aquitaine Cap Métiers

Evolution des établissements dans le transport routier et activités auxiliaires

La baisse des établissements est relativement importante dans le transport routier de marchandises entre 2008 et 2009. Elle traduit la reprise du **phénomène de concentration** dans ce secteur.

Activité	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Transport routier de marchandises	1 192	1 175	1 157	1 169	1 193	1 151
Transport routier de voyageurs	188	189	192	196	199	202
Déménagement	75	76	74	70	67	66
Location	67	59	64	69	69	67
Auxiliaires de transport (routier)	198	201	206	201	196	204
Transport sanitaire	303	288	283	288	283	291

Total	2 023	1 988	1 976	1 993	2 007	1 981
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Source : Pôle emploi - Unistatis, Stock d'établissements aquitains au 1^{er} janvier de l'année. Traitement UFT, périmètre OPTL (transport routier et activités auxiliaires, hors prestataires logistiques).

Les emplois

Les emplois dans la logistique et le transport :

Les données Insee-DADS 2007 fournies par l'Observatoire national de l'UFT (Union des Fédérations des Transports) indiquent, au plan régional, **75 000 emplois dans la logistique et le transport**. Ce chiffre comprend tous les métiers du transport et de la logistique, quel que soit le secteur d'activité dans lequel ils sont exercés, ainsi que tous les emplois dans les entreprises ayant comme principale activité « les transports ». Fonctions supports incluses, ce chiffre se monte à **84 000 emplois, soit 1 emploi aquitain sur 9**.

Tous métiers confondus, les emplois dans le **secteur des « transports »** (K0 en NES16) s'élèvent à 46 920 dont la moitié concerne des métiers du transport et de la logistique.

Les salariés des transports et activités auxiliaires

Ne seront pas comptés ici les emplois de la logistique s'exerçant dans d'autres secteurs.

La légère baisse des effectifs cache une **forte disparité des situations** en fonction de l'activité. Globalement, le nombre de salariés dans les transports et services auxiliaires était en **recul entre 2008 et 2009**. Cependant, les situations sont différentes selon le type d'activité, avec de fortes diminutions dans le transport par eau (-7,5%), aérien (-5%), la location (-7,4%) et le déménagement (-6,8%). Inversement, la croissance des effectifs est importante dans le transport routier de voyageurs (+5,7%) et la prestation logistique (+8,7%). A noter que les activités les plus employeuses – Transport routier de marchandises et les activités auxiliaires de transport – sont en léger recul en termes d'effectif.

Activités - regroupement de NAF 732	Salariés au 31/12/2008	Salariés au 31/12/2009	Evolution
Transport par eau (<i>maritime, fluvial</i>)	228	211	-7,5%
Transport aérien (<i>voyageurs</i>)	582	553	-5,0%
Transport routier de voyageurs	3 331	3 521	5,7%
Transport routier de marchandises (<i>hors transport de fonds</i>)	16 723	16 294	-2,6%
Location	1 843	1 706	-7,4%
Déménagement	622	580	-6,8%
Prestataires logistiques	2 706	2 941	8,7%
Auxiliaires de transport (<i>dont manutention portuaire</i>)	4 567	4 482	-1,9%
Transport sanitaire	2 851	2 900	1,7%
Total	33 453	33 188	-0,8%

Source : Pôle emploi – Unistatis – Effectifs salariés aquitains au 31/12/2009 – données provisoires, périmètre transports (par eau, terrestre – sans le ferroviaire) et les activités auxiliaires, Aquitaine. Traitement Aquitaine Cap Métiers.

L'Aquitaine est plus spécialisée, par rapport au niveau national, dans les activités de **location** et de transport **sanitaire**.

Activité économique A 732	Coeff. de localisation* 2008	Coeff. de localisation* 2009
Transport par eau (<i>maritime, fluvial</i>)	0,3	0,3
Transport aérien (<i>voyageurs</i>)	0,2	0,2
Transport routier de voyageurs	0,9	0,9
Transport routier de marchandises (<i>hors transport de fonds</i>)	1,1	1,2
Location	1,6	1,6
Déménagement	1,1	1,1
Prestataires logistiques	0,9	1,0
Auxiliaires de transport (<i>dont manutention portuaire</i>)	0,9	0,9
Transport sanitaire	1,3	1,3
Total	1,0	1,0

Source : Pôle emploi – Unistatis – Effectifs salariés aquitains au 31/12/2009 – données provisoires, périmètre transports (par eau, terrestre – sans le ferroviaire) et les activités auxiliaires. Traitement Aquitaine Cap Métiers.

* La spécialisation est appréciée par le coefficient de localisation. Il indique la spécialisation d'une zone géographique (ici l'Aquitaine) par rapport à un territoire de référence plus large (ici, la France métropolitaine). Il se calcule par le poids relatif de l'emploi salarié d'un secteur d'activité dans la zone par référence au poids relatif correspondant au niveau du territoire de référence. Une valeur supérieure à 1 indique la surreprésentation de la zone étudiée par rapport au territoire de référence (sa spécialisation) dans le secteur d'activité et sa sous représentation en deçà.

La moitié des effectifs salariés aquitains exercent dans un établissement **girondin**.

Activités - regroupement de NAF 732	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Total
Transport par eau (<i>maritime, fluvial</i>)	4	202	2	2	1	211
Transport aérien (<i>voyageurs</i>)	6	504	0	0	43	553
Transport routier de voyageurs	401	1 545	525	314	736	3 521
Transport routier de marchandises (<i>hors transport de fonds</i>)	1 728	7 723	2 445	1 835	2 526	16 257
Location	162	1 065	135	25	319	1 706
Déménagement	49	290	56	76	109	580
Prestataires logistiques	169	1 689	623	99	361	2 941
Auxiliaires de transport (<i>dont manutention portuaire</i>)	470	4 197	359	645	1 325	6 996
Transport sanitaire	578	1 125	323	302	572	2 900
Total	3 567	18 340	4 468	3 298	5 992	35 665
Répartition en %	10%	51%	13%	9%	17%	100%

Source : Pôle emploi – Unistatis – Effectifs salariés aquitains au 31/12/2009 – données provisoires, périmètre transports (par eau, terrestre – sans le ferroviaire) et les activités auxiliaires. Traitement Aquitaine Cap Métiers.

Par activité, des **spécificités territoriales** apparaissent :

- En **Dordogne**, pour le transport **sanitaire**.
- En **Gironde**, qui concentre l'essentiel des emplois de transport par **eau** et **aérien**, même si les effectifs sont faibles. La Gironde est également spécialisée dans les activités de **location** et les activités **auxiliaires de transport** et **manutention portuaire**.
- Dans les **Landes**, pour la **prestation logistique**.
- En **Lot-et-Garonne**, pour le **déménagement**.
- Dans les **Pyrénées-Atlantiques**, pour le transport de **voyageurs** et le transport **sanitaire**.

Activités - regroupement de NAF 732	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Total
Transport par eau (<i>maritime, fluvial</i>)	11%	44%	15%	9%	21%	100%
Transport aérien (<i>voyageurs</i>)	11%	48%	15%	11%	16%	100%
Transport routier de voyageurs	9%	62%	8%	1%	19%	100%
Transport routier de marchandises (<i>hors transport de fonds</i>)	8%	50%	10%	13%	19%	100%
Location	2%	96%	1%	1%	0%	100%
Déménagement	1%	91%	0%	0%	8%	100%
Prestataires logistiques	6%	57%	21%	3%	12%	100%
Auxiliaires de transport (<i>dont manutention portuaire</i>)	7%	60%	5%	9%	19%	100%
Transport sanitaire	20%	39%	11%	10%	20%	100%
Total	10%	51%	13%	9%	17%	100%

Source : Pôle emploi – Unistatis – Effectifs salariés aquitains au 31/12/2009 – données provisoires, périmètre transports (par eau, terrestre – sans le ferroviaire) et les activités auxiliaires. Traitement Aquitaine Cap Métiers.

Zoom sur le transport routier et activités auxiliaires :

La moitié des salariés du transport routier et activités auxiliaires exercent dans un établissement de **10 à 49 salariés** en Aquitaine. Dans les **prestations logistiques** et les **activités de location**, la majorité des salariés exercent dans une entreprises de 50 salariés et plus.

SECTEURS	1 à 9 sal.	10 à 49 sal.	50 sal. et +	TOTAL
Transport routier de marchandises	2 830	7 777	6 642	17 249
Transport routier de voyageurs	502	1 777	1 149	3 428
Déménagement	177	443	0	620
Location	130	629	980	1 739
Auxiliaires de transport	437	2 096	1 396	3 929
Prestataires logistiques	29	85	195	309
Transport sanitaire	971	1 890	0	2 861
Total	5 076	14 697	10 362	30 135
Répartition	17%	49%	34%	100%

Source : Pôle emploi – Unistatis – Effectifs salariés aquitains au 01/01/2009, Traitement UFT, périmètre OPTL (transport routier et activités auxiliaires).

La structuration des emplois et ressources humaines

Au niveau national, les données du Portrait Statistique de Branche du Céreq indiquent que la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée dans les activités de transport routier et services auxiliaires est celle d'**ouvrier qualifié** (47% contre 18% tous secteurs confondus en 2006-2008). Le taux de rotation de la main d'œuvre (30,7%) est très inférieur à celui observé tous secteurs d'activité confondus (42,4%). De même, la part des embauches en CDI est surreprésentée dans ces activités (35,6% contre 26,4% pour l'ensemble des secteurs), la majorité des recrutements se faisant tout de même en CDD.

Les données de la Dares montrent que les emplois de transport (conduite, exploitation) sont majoritairement exercés par des hommes. En revanche, dans la manutention, l'accueil et l'encadrement, les femmes sont plus représentées. Un emploi sur cinq relevant de la FAP Transports et logistique concerne une personne de 50 ans ou plus. Les niveaux IV et supérieurs occupent plutôt des emplois d'agent d'exploitation des transports, d'agents de tourisme et transports et de cadres. Les personnes occupant un emploi relevant de la FAP Transport et Logistique exercent majoritairement dans des entreprises de 20 salariés et plus.

FAP	Transports et logistique	% de femmes	% de plus de 50 ans	% de bac et plus	part des moins de 10 ans d'expérience dans les embauches	% de la FAP travaillant dans une entreprise de moins de 20 salariés
J0	ONQ manutention	34%	12%	14%	59%	15%
J1	OQ manutention	11%	20%	19%	42%	14%
J2	Conducteurs engins traction	2%	19%	9%	29%	17%
J3	Conducteurs véhicules	7%	22%	11%	30%	32%
J4	Agents exploitations transports	14%	20%	41%	63%	4%
J5	Agents tourisme et transports	56%	12%	61%	68%	16%
J6	Cadres transports	20%	27%	77%	28%	9%
Total actifs occupés		45%	24%	42%	50%	29%

Source : CAS – DARES, ministère du Travail, Les métiers en 2015, FAP Transports Logistique, données nationales 2002.

En Aquitaine, la **part des femmes est plutôt faible dans les activités de transport** (20%). Cependant, la **situation est très différente d'une activité à l'autre**. En effet, elles représentent plus de 60% des salariés du transport aérien et près de la moitié du transport sanitaire. Elles occupent également un emploi sur trois dans le transport par eau, la prestation logistique et les activités auxiliaires. Elles sont en revanche très peu nombreuses dans le transport routier de marchandises (7%) et les activités de location (11%).

Il faut par ailleurs noter que la **part des femmes est plus importante dans les activités logistiques** même si, de par la diffusion intersectorielle de cette activité dans les nomenclatures, le chiffre est difficile à identifier. Les professionnels constatent qu'elles sont relativement bien représentées dans les emplois de magasiniers, caristes et dans l'encadrement.

Activités - regroupement de NAF 732	Hommes	Femmes	% Femmes
Transport par eau (<i>maritime, fluvial</i>)	148	63	30%
Transport par aérien (<i>de voyageurs</i>)	215	338	61%
Transport routier de voyageurs	2 592	929	26%
Transport routier de marchandises (<i>hors transport de fonds</i>)	14 565	1 729	11%
Location	1 589	117	7%
Déménagement	496	84	14%
Prestataires logistiques	2 150	791	27%
Auxiliaires de transport (<i>dont manutention portuaire</i>)	3 193	1 289	29%
Transport sanitaire	1 566	1 334	46%
Total	26 514	6 674	20%

Source : Pôle emploi – Unistatis – Effectifs salariés aquitains au 31/12/2009 – données provisoires, périmètre transports (par eau, terrestre – sans le ferroviaire) et les activités auxiliaires. Traitement Aquitaine Cap Métiers.

Si la classe des **35 à 44 ans est celle qui domine** dans ces activités, on constate parallèlement une part assez importante des plus de 50 ans et donc des **départs à la retraite à venir** avec des besoins en renouvellement, en transmission des savoirs... La part des moins de 26 ans est faible dans ce secteur mais s'explique par un âge d'entrée dans l'emploi plus élevé dans ces métiers. Ils constituent souvent une réorientation. En atteste la part importante des 26-34 ans. Par activité, on peut noter la **spécificité des activités de déménagement et du transport sanitaire**, qui emploient et offrent des opportunités d'emploi aux jeunes.

Tranches d'âge	Nombre occupés 2007	d'actifs Transports en % Transports	% tous actifs occupés
Moins de 26 ans	2 548	7%	11%
De 26 à 34 ans	7 928	22%	21%
De 35 à 44 ans	12 218	34%	28%
De 45 à 49 ans	5 395	15%	14%
50 ans et plus	8 074	22%	25%
Total	36 163	100%	100%

Source : Insee, Recensement de la population 2007, périmètre transports et activités auxiliaires, nombre d'actifs occupés. Traitement Aquitaine Cap Métiers.

Les **ouvriers qualifiés** sont la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée dans les activités de transport avec 47% des actifs occupés. Les parts des chefs d'entreprise et indépendants (7%), des cadres (7%) et des professions intermédiaires (12%) du transport est plus faible que pour l'ensemble des actifs occupés (respectivement 12%, 11% et 24%).

CS	Nombre d'actifs occupés Transports en 2007	% Transports	% tous actifs occupés
Chefs d'entreprise et indépendants	2 632	7%	12%
Cadres	2 600	7%	11%
Professions intermédiaires	4 435	12%	24%
Employés	6 780	19%	30%
Ouvriers qualifiés	17 106	47%	13%
Ouvriers non qualifiés	2 610	7%	10%
Total	36 163	100%	100%

Source : Insee, Recensement de la population 2007, périmètre transports et activités auxiliaires, nombre d'actifs occupés. Traitement Aquitaine Cap Métiers.

Diffusion des métiers dans les activités de transport et de logistique

Au niveau national, la première famille professionnelle représentée dans le transport routier et les activités auxiliaires est celle de **conducteur de véhicules (40%)**. Viennent ensuite les **agents administratifs et commerciaux** du transport et tourisme, les **agents d'exploitation** des transports et les **ouvriers de la manutention** (qualifiés ou non qualifiés). Au total, ces 5 familles professionnelles représentent près de 70% des emplois du secteur. Si les trois premières FAP s'exercent essentiellement dans ce secteur, seule une petite part des ouvriers de la manutention exerce dans des entreprises du transport (entre 12 et 13%).

Principales professionnelles) en 2006-2008	FAP (familles Secteur	Part	Cumul	Part du secteur dans l'ensemble de la FAP "tous secteurs"
Par ordre d'importance décroissante :				
J3Z-Conducteurs de véhicules		40,8%	40,8%	58,1%
J5Z-Agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme		13,4%	54,2%	86,1%
J4Z-Agents d'exploitation des transports		5,6%	59,8%	69,7%
J1Z-Ouvriers qualifiés de la manutention		5,2%	65%	12,3%
J0Z-Ouvriers non qualifiés de la manutention		4,5%	69,5%	13,2%

Source : INSEE Enquête Emploi. FAP 87 DARES. Exploitation Céreq, Portraits Statistiques de branche.

Champ : ensemble des personnes occupées salariées ou non salariées, hors salariés de l'Etat et des Collectivités Locales ; Transport routier et activités auxiliaires, données nationales.

Au niveau régional, les données DADS de l'Insee indiquent que **52 176 emplois** concernaient des **métiers du transport** (54%) ou de la **logistique** (46%) au 31/12/2007 (Traitement UFT, données Aquitaine).

Parmi les métiers de la logistique, 4 métiers concentraient 80% des emplois

Magasiniers qualifiés	26%
Manutentionnaires non qualifiés	21%
Caristes et ouvriers qualifiés de la manutention	18%
Préparateurs de commandes	13%
Total de ces 4 PCS*	78%

Source : Insee DADS 2007, Traitement UFT, données aquitaines.

* PCS : Professions et catégories socioprofessionnelles.

Parmi les métiers du transport, 9 métiers concentraient la moitié des emplois

Conducteurs routiers et grands routiers	22%
Conducteurs de véhicule routier de transport en commun	8%
Conducteurs livreurs, coursiers	7%
Responsables commerciaux et administratifs des transports de voyageurs et du tourisme	5%
Transporteurs indépendants routiers et fluviaux	3%
Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises	3%
Conducteurs de taxis, ambulanciers et autres artisans du transport	2%
Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises	2%
Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports	2%
Total de ces 9 PCS	54%

Source : Insee DADS 2007, Traitement UFT, données aquitaines.

Le Transport (et activités auxiliaires) est naturellement le premier secteur employeur de métiers du Transport et de la logistique avec la moitié des effectifs salariés concernés. Cependant, la part des métiers du transport exercés dans une entreprise du transport est beaucoup plus importante (70%) que pour ceux de la logistique dont seulement 14% travaillent dans une entreprise de transport et qui sont donc beaucoup plus diffusés dans les autres secteurs d'activité.

Le deuxième secteur accueillant le plus de « métiers » de la logistique et du transport est le « **commerce** » avec 9 312 emplois soit 5,2% du total des emplois de ce secteur. Sont particulièrement concernés les métiers de logistique tels que caristes, magasiniers et conducteurs livreurs.

Les entreprises de « **services aux entreprises** » accueillent 8 376 emplois concernant des métiers de la logistique et du transport soit 4,4% du total des emplois de ce secteur. Sont particulièrement concernées ici les agences d'intérim, pour des emplois de préparateur de commandes, magasiniers non qualifiés et conducteurs routiers.

L' « **industrie des biens intermédiaires** » (industrie chimique, pharmaceutique, papiers et cartons, métallurgie, électronique ...) concentre 3 300 emplois de la logistique et du transport soit 6,6% du total des emplois de ce secteur. Il s'agit notamment de caristes, magasiniers qualifiés et de conducteurs routiers.

Les « **industries agroalimentaires** » comptent 1 848 emplois de la logistique et du transport soit 4,9% du total des emplois de ce secteur. Les métiers les plus concernés sont ceux de caristes, magasiniers, préparateurs de commandes, conducteurs routiers et conducteurs livreurs.

Source : Insee DADS 2007, Traitées par l'UFT, données aquitaines. Traitement Aquitaine Cap Métiers.

Le marché du travail

L'accès en début de carrière au poste de conducteur routier est difficile car le salarié est isolé et doit faire preuve de beaucoup d'autonomie. La gestion du temps par les **conducteurs et les chauffeurs-livreurs** est une compétence centrale : savoir s'adapter au client, aux événements imprévus (embouteillages) tout en respectant la logique de la tournée. Les marchés du travail des chauffeurs routiers et des chauffeurs-livreurs sont très marqués par les **pratiques informelles** : les mouvements sont importants d'une entreprise à l'autre. La majorité des départs correspondent à des démissions et la plupart des embauches se font sur recommandation entre chauffeurs. Les départs pour un autre secteur d'activité sont relativement peu fréquents, en dehors de la première année d'exercice. L'introduction d'un diplôme obligatoire (FIMO) pour la conduite de véhicule lourd a accru ces aspects de marché professionnel, mais a posé des problèmes de recrutement, renforcés par la fin du service militaire (anciennement gros pourvoyeur de titulaires de permis poids lourds) et la mauvaise image du camion. Les professionnels travaillent aujourd'hui sur la valorisation de leurs métiers au travers d'actions d'information (visite dans les collèges, exposition sur les métiers, présence dans les salons...). Il faut par ailleurs noter que le nombre de demandeurs d'emploi inscrits au pôle emploi sur le code Rome correspondant au métier de chauffeur livreur est largement gonflé car beaucoup se sont positionnés sur code métier par défaut et ne constituent pas forcément une « main d'œuvre de réserve » sur ces postes.

Pour les emplois d'ouvrier en **logistique**, l'entrée dans l'entreprise se fait le plus souvent en **intérim** (manutentionnaires, préparateurs de commandes, caristes, magasiniers...). La communication sur ces métiers est importante car ils sont relativement méconnus du grand public. Les emplois d'ouvrier non qualifié de la **manutention** sont ouverts aux jeunes peu diplômés : les jeunes filles pour le tri et l'emballage et les jeunes hommes pour les charges lourdes.

Les **agents d'exploitation, les agents administratifs et commerciaux et les conducteurs de transports en commun** travaillent en majorité dans de grandes entreprises des transports en commun (bus, train, avion). La forte attractivité des perspectives de carrières s'est traduite par une sélection forte à l'embauche sur le niveau de diplôme. Les hommes sont majoritaires sur les fonctions de contrôle et les femmes sont plus présentes dans l'accompagnement de voyageurs ou de touristes et la vente en agence de voyage.

Les **cadres des transports et de la logistique** sont traditionnellement des hommes diplômés, âgés et promus en interne. Mais la présence des femmes a doublé en 10 ans.

Source : ministère du travail, Dares, CAS, les métiers en 2015. Traitement Aquitaine Cap Métiers.

Données quantitatives 2009 : source Dares (ministère du travail), Marché du travail OEE et DEE Pôle emploi. Traitement Aquitaine Cap Métiers.

→ Sur les métiers du transport et de la logistique

Nombre d'offres³ : 12 660 (soit 7,6% du total offres Aquitaine) dont 18% déposées par le secteur.

Ventilation par catégorie

cat. A (durables : > 6 mois)	cat. B (temporaires : 1 à 6 mois)	cat. C (occasionnels : < 1 mois)
28%	54%	18%

³ OEE = offres d'emploi enregistrées par Pôle emploi (déposées par les employeurs)

Nombre de Demandes⁴ : 26 710 (soit 8,6% du total des demandes en Aquitaine)
Part de femmes : 17%

Ventilation par âge

25 ans et -	26 à 44 ans	45 ans et +
25%	55%	20%

Ventilation par niveau de formation

I - II	III	IV	V	Vbis	VI
2,8%	5,0%	16,9%	53,1%	10,1%	12,0%

Ventilation par qualification

	Personnel non qualifié*	Personnel Qualifié*	Techniciens, agents maîtrise	Cadres	non précisé
Offres	47,5%	51,2%	1,1%	0,2%	-
Demandes	42,7%	52,7%	3,1%	1,3%	0,2%

(*) Personnel = Ouvriers + Employés

→ Pour le secteur du transport routier, maritime et activités auxiliaires

Nombre d'offres (tous métiers confondus) déposées par les entreprises du secteur en 2009 : 2 760

Principaux métiers recrutés par le secteur

Rome	Poids du secteur	Total des offres
Conducteur de transport de marchandises (réseau routier)	900 (38%)	2 360
Conducteur de transport de particuliers	440 (76%)	580
Conducteur livreur	430 (34%)	1 280
Conducteur de transport en commun (réseau routier)	210 (44%)	470
Agent du stockage et de la répartition de marchandises	150 (5%)	2 950

Les professionnels indiquent que des opportunités d'emploi existent, en Aquitaine :

Fortes opportunités	Opportunités mais plus réduites en volume
Magasinier	Déménageur
Manutentionnaire	Agent d'exploitation des transports
Cariste	Responsable logistique
Préparateur de commandes	
Conducteur routier de marchandises	
Conducteur de transport en commun	
Conducteur livreur sur véhicule léger	
Ambulancier	

⁴ DEE = demandes d'emploi enregistrées par Pôle emploi (inscriptions de demandeurs d'emploi, une même personne pouvant s'être inscrite plusieurs fois dans l'année) ; catégories A+B+C

Les données de l'enquête sur les **besoins en main d'œuvre 2010** (Pôle emploi) confirment les besoins en recrutement sur certains métiers du transport et de la logistique, en Aquitaine :

Libellé du métier	Projets de recrutement	Difficultés à recruter
Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires	2 808	23,2%
Ouvriers qualif. de la manutention (caristes, préparateurs de commandes, magasiniers)	1 040	28,4%
Conducteurs et livreurs sur courte distance	1 008	44,8%
Conducteurs routiers et grands routiers	656	43,8%
Conducteurs de transport en commun sur route	457	57,6%
Conducteurs de véhicules légers (conducteurs de taxis, ambulanciers)	381	60%

Sur les postes de manutention (qualifiés ou non qualifiés), les projets de recrutement étaient importants en 2010, même si les appellations peuvent recouvrir des fonctions plus larges que celles purement logistiques et qu'elles peuvent s'exercer dans plusieurs secteurs d'activité. La part des recrutements jugés difficiles à réaliser est plus faible que la moyenne sur l'ensemble des métiers (46%).

Dans la conduite, les projets de recrutement étaient également nombreux mais avec des difficultés à les réaliser jugées plus importantes notamment pour le transport en commun sur route et pour la conduite de véhicules légers (parmi lesquels sont comptés les ambulanciers).

Enjeux identifiés

- **Les compétences des salariés impactées par des évolutions du secteur :**
 - Développement des mesures liées au développement durable : éco-conduite, optimisation des trajets, transport multimodal, stockage et emballage optimisés, tri des déchets...
 - Accroissement des compétences lié à l'Organisation des entreprises : pour le conducteur routier, les compétences commerciales et administratives se développent (recherche de nouveaux clients, prise de réserve...). Pour l'exploitant, les compétences en management et en communication se renforcent. En logistique, le e-commerce et la notion de traçabilité nécessitent la maîtrise des logiciels ERP permettant de suivre le produit de sa conception à sa consommation. La pratique de l'anglais est également de plus en plus fréquente dans un contexte d'internationalisation des échanges.
 - Évolutions technologiques à appréhender par les salariés : utilisation d'appareil électronique et de l'informatique de plus en plus fréquent dans le transport (contrôlographe numérique, GPS, électronique embarquée dans les camions...) comme en logistique ou dans l'exploitation (logiciels de gestion intégrés, informatisation de la préparation de commandes, des fonctions de cariste...).
- **Des enjeux liés aux départs à la retraite et à la reconversion des seniors :**

- La part des plus de 50 ans est importante et laisse augurer des besoins en renouvellement de main d'œuvre et en transmission des savoirs. C'est notamment le cas pour les conducteurs routiers.
- Le secteur du transport de voyageurs a une politique active sur l'emploi des seniors et accueille les reconversions de ceux qui ne peuvent plus exercer leur métier suite à des handicaps ou TMS.

- **Des opportunités d'emploi sur les métiers du transport et de la logistique :**

- En logistique sur des postes de préparateurs de commandes, magasinier, manutentionnaire ou cariste. Les opportunités concernent aussi bien des personnes qualifiées que non qualifiées. Des perspectives sont notamment offertes aux femmes et aux jeunes.
- Dans le transport routier de marchandises, sur des postes de conducteur où il existe des difficultés de recrutement structurelles.
- Dans le déménagement, notamment pour les jeunes qualifiés ou non qualifiés.
- Dans le transport scolaire, mais il s'agit fréquemment d'emplois à temps partiel.
- Dans le transport sanitaire car le secteur devrait être en croissance dans les années à venir et car le taux de rotation de la main d'œuvre, lié pour partie aux conditions difficiles de travail, est important. Les entreprises de la région souffrent également du manque de candidats diplômés (renforcé par l'allongement de la durée de formation). Ce secteur offre notamment des perspectives d'emploi aux jeunes et aux femmes.

- **Une valorisation des métiers à poursuivre :** ces métiers souffrent soit d'une mauvaise image (camion) soit d'une méconnaissance de la part du public (métiers de la logistique). Ce travail est un enjeu clé pour pallier les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises. Plusieurs initiatives sont prévues :

- Présentation des métiers dans les collèges.
- Information auprès des praticiens de l'orientation.
- Participation aux salons (ex : Aquitec, février 2011).
- Exposition sur les métiers des transports et de la logistique en cours à Aquitaine Cap Métiers.

- **Des besoins en formation constants pour plusieurs publics :** jeunes, demandeurs d'emploi non qualifiés ou déjà qualifiés, nouveaux entrants, salariés en poste et déjà expérimentés...

Les besoins sont liés en particulier aux évolutions réglementaires (CACES, FCO...), aux évolutions technologiques (électronique, informatisation croissante...) ou au développement durable (nouveaux comportements à adopter). Au vu des besoins et difficultés de recrutement exprimés, la formation de personnes souhaitant s'orienter vers ces métiers reste primordiale. Cependant, le choix des personnes à former et la sécurisation des parcours professionnels constituent des enjeux clés au vu du taux de rotation de la main d'œuvre sur plusieurs métiers du transport et de la logistique.

Détail des codes NAF relevant de la Convention Collective Nationale Transport

49.39 B (602 B⁹) Transports routiers réguliers de voyageurs

Cette classe comprend :

- ❖ le transport interurbain de voyageurs par autocars, sur des lignes et selon des horaires déterminés, même à caractère saisonnier.
- ❖ le ramassage scolaire ou le transport de personnel.

49.39 B (602 G) Autres transports de voyageurs

Cette classe comprend :

- ❖ l'organisation d'excursions en autocars,
- ❖ les circuits touristiques urbains par car,
- ❖ la location d'autocars (avec conducteur) à la demande.

49.41 B (602 L) Transports routiers de marchandises de proximité

Cette classe comprend :

- ❖ le transport routier à caractère urbain ou de proximité, consistant à enlever ou à livrer des marchandises emballées ou non lors de déplacements de courte durée.
- ❖ la livraison de béton prêt à l'emploi,
- ❖ la collecte du lait à la ferme.

49.41 A (602 M) Transports routiers de marchandises interurbains

Cette classe comprend :

- ❖ le transport routier de marchandises, régulier ou non, interurbain, sur longue distance et international ; y entre le transport lourd, en vrac, par conteneurs, hors gabarit, etc.

49.42 Z (602 N) Déménagement

Cette classe comprend :

- ❖ le déménagement de mobilier de particuliers, de bureaux, d'ateliers ou d'usines, qu'il soit international, interurbain, intra urbain ou dans un même immeuble ou site.
- ❖ le garde-meubles,
- ❖ la livraison de meubles et équipements ménagers avec déballage ou installation.

49.41 C (602 P) Location de camion avec conducteur

Cette classe comprend :

- ❖ la location de camions et camionnettes avec conducteur.

52.10 B (631 E) Entreposage non frigorifique

Cette classe comprend :

- ❖ les activités des entreprises exerçant à titre principal, pour le compte de tiers, une activité de prestations logistiques sur des marchandises qui ne leur appartiennent pas et qui leur sont confiées.

52.29 A (634 A) Messagerie, fret express

Cette classe comprend :

- ❖ la collecte d'envois multiples (groupage) de moins de 3 tonnes groupés sur des quais pour constituer des chargements complets aptes à remplir des véhicules de transport pour dégroupage au quai du centre réceptionnaire et livraison au domicile du destinataire,
- ❖ le fret express de marchandises.

52.39 B (634 B) Affrètement

Cette classe comprend :

- ❖ l'affrètement terrestre, maritime et aérien (ou une combinaison de ces moyens) qui consiste à confier des envois sans groupage préalable à des transporteurs publics.

52.29 B (634 C) Organisation des transports internationaux

Cette classe comprend :

- ❖ l'organisation logistique des transports de marchandises en provenance ou à destination du territoire national, ou international, par Total les modes de transports appropriés,
- ❖ le transit terrestre, maritime ou aérien,
- ❖ les activités de commissionnaire en douane.

53.20 Z (641 C) Autres activités de courrier

Cette classe comprend :

- ❖ les activités postales autres que celles exercées par « La Poste »,
- ❖ l'acheminement du courrier (lettres et colis), généralement en express,
- ❖ les activités des coursiers urbains et taxis marchandises.

77.12 Z (712 A) Location d'autres matériels de transport terrestre (partie)

Est prise en compte, dans cette classe, uniquement la location de véhicules industriels sans chauffeur.

80.10 Z (746 Z) Enquêtes et sécurité

Sont prises en compte, dans cette classe, uniquement les activités de transports de fonds et valeurs.

86.90 A (851 J) Ambulances

Cette classe comprend :

- ❖ le transport des malades par ambulance.
- ❖ l'activité des ambulances de réanimation.

La liste des diplômes du secteur

Liste des diplômes Transport Logistique - Education nationale Enseignement supérieur

NIVEAU V :

CAP conduite routière « Marchandises »
CAP Mécanicien en maintenance de véhicules – option B « Véhicules industriels »
CAP Déménageur professionnel
CAP Agent d'accueil et de conduite routière – transport de voyageurs
CAP Livreur-distribution
CAP Agent d'entreposage et de messagerie
BEP Conduite et services dans le transport routier
BEP Logistique et Transport (certification intermédiaire du Bac professionnel transport et logistique)
BEP Maintenance des véhicules automobiles – option B « Véhicules industriels »

NIVEAU IV :

Bac professionnel Transport
Bac professionnel Logistique
Bac professionnel Conduite routière transport de marchandises
Bac professionnel Maintenance de véhicules automobiles – option B « Véhicules industriels »

Niveau III :

BTS Transport et prestation logistique
DUT Transport Logistique

Niveau II :

Licence professionnelle Management logistique et transports

Liste des diplômes Transport Logistique – Ministère du Travail

Titre	Niveau	Lieu	Centres de formation
VI - Transport logistique			
Agent magasinier	V	Dordogne	CRP de Clairvivre * IFTIM Notre Dame de Sanilhac
		Gironde	ECF-CESR FP Mérignac IFTIM Artigues près Bordeaux FAUVEL Floirac,
		Landes	ASFO BSB Mont de Marsan
		Lot et Garonne	CFPVI Villeneuve s/Lot
		Pyrénées Atlantiques	IFTIM Bayonne ASFO BSB Pau ECF Serres Castet
Cariste d'entrepôt	V	Gironde	LOGIMAG Bordeaux Promotrans Bruges
Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger	V	Gironde	AFT Artigues près Bordeaux CFCR Bruges ECF Mérignac
Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur	V	Dordogne	FAUVEL Bergerac FAUVEL Boulazac AFT notre Dame de Sanilhac
		Gironde	AFT Artigues Près Bordeaux ECF CESR FP Mérignac FAUVEL Floirac Institut GT Bassens PROMOTRANS Bruges CFCR Beychac et Cailleau ECF Bassens
		Landes	MENDIBOURE St Paul lès Dax MENDIBOURE St perdon FAUVEL St pierre du Mont
		Lot et Garonne	FAUVEL Boé

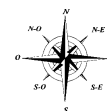
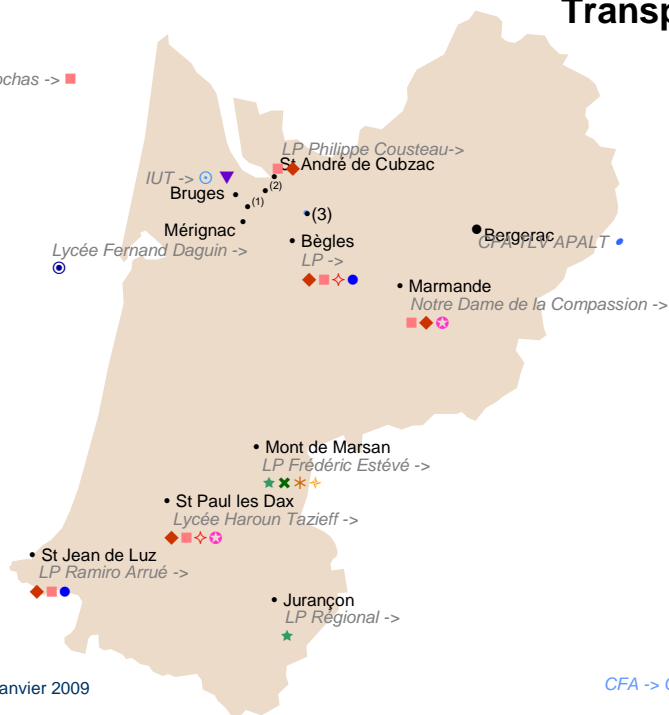
Titre	Niveau	Lieu	Centres de formation
Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur	V	Pyrénées Atlantiques	AFT Lescar AFT Mouguerre FAUVEL Bayonne MENDIBOURE Bayonne ECF Serres Castet
Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules	V	Dordogne	FAUVEL Bergerac
		Gironde	AFT Artigues Près Bordeaux ECF Beychac et Cailleau ECF CESR FP Mérignac FAUVEL Floirac Institut GT Bassens
		Pyrénées Atlantiques	AFT Mouguerre FAUVEL Bayonne
Conducteur du transport routier interurbain de voyageurs	V	Dordogne	AFT Notre Dame de Sanilhac FAUVEL Bergerac FAUVEL Boulazac
		Gironde	AFT Artigues Près Bordeaux ECF CESR FP Mérignac FAUVEL Floirac Promotrans Bruges
		Landes	FAUVEL St Pierre du Mont
		Lot et Garonne	ECF Agen FAUVEL Boé
		Pyrénées Atlantiques	AFT Mouguerre AFT Lescar FAUVEL Bayonne et Lons
		Gironde	LOGI MAG Bordeaux Promotrans Bruges
Préparateur de commandes en entrepôt	V	Gironde	LOGI MAG Bordeaux Promotrans Bruges

Technicien en logistique d'entreposage	IV	Gironde	IFTIM Artigues près Bordeaux
		Pyrénées Atlantiques	IFTIM Bayonne
Technicien d'exploitation en transport terrestre de marchandises	IV	Gironde	AFT Artigues près Bordeaux
Technicien supérieur des transports de personnes	III	Gironde	APALT - CFA TLV Floirac *
Technicien supérieur en méthodes et exploitation logistique	III	Gironde	IFTIM Artigues près Bordeaux
		Pyrénées Atlantiques	IFTIM Bayonne
Technicien supérieur en transport logistique, option transport terrestre	III	Pyrénées Atlantiques	APALT - CFA TLV Bayonne *
Technicien supérieur en transport logistique option transport aérien et maritime	III	Gironde	AFT Artigues

La répartition de l'offre régionale de formation initiale

Répartition géographique des formations Transport & Logistique en AQUITAINE Rentrée 2009

- (1) Bordeaux - LP Beau de Rochas -> ■
- (2) Blanquefort - LP -> ★
- (3) Artigues Près Bordeaux
CFA AFT.IFTIM ->



- ▲ TSMEL
- ◆ BAC L 2 ans
- BEP LC
- ◇ CAP AEM
- ▲ CERELOG
- ▼ Licence Pro management TL
- TSTL (bac+2)
- DUT GLT
- ⊙ BTS T
- BAC T 2 ans
- ⊕ 2nde BAC Pro. 3 ans
- ★ BEP CSTR 2 ans
- ✖ CAP CRM 1 an
- ✱ BEP MVM
- ✚ CAP MVAI

Sources : IPTL - UACSE - Janvier 2009

CFA -> Centre de Formation pour Apprentis